Bulletin d'Information de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

36

la Chasse & VOUS

Retrouvez toutes les actualités et formulaires en ligne sur internet :

N° 36 • Août 2025

Site : www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc36

à l'intérieur
votre dépliant des dates d'ouvertures et de fermetures

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

Armurerie BONNIN

Atelier de réparations
Toutes munitions de chasse et tir
Montage d'optique • Caméra de surveillance
Collier GPS • Rayon vêtements
Accessoires pour chien

11 Route de Saint-Amand • 36130 DIORS

• 02 54 22 09 00 •

contact@bonninarmurerie.fr

Ouvert du mardi au samedi
de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30

BONNIN Outdoor

Vêtements Chasse & Country Lifestyle
Cinématir
Munitions • Accessoires

CINEMATIR
SIMULATEUR DE TIR par MARKSMAN

4 boulevard de la Valla • 36000 CHÂTEAUROUX

• 02 19 23 10 62 •

bonninoutdoor@bonninarmurerie.fr

Ouvert du mardi au samedi
de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30

SL2C
AUCLAIR

CHARPENTE | COUVERTURE

ARTISAN DE PÈRE EN FILS
DEPUIS PLUS DE 40 ANS !

Tél. 02 54 36 98 71 - Port : 06 79 58 00 49
sl2c.auclair@gmail.com

3 Structures, équipes, à votre SERVICE

14 Route de la Pérouille
36350 LUANT

13 Les Chézeaux
36300 DOUADIC

8 Rue Redaud Peraud
36170 ST BENOIT DU SAULT

EDITO

du Président

Finalement le chasseur est assez casanier. Adepte des circuits courts il n'a pas besoin, pour être heureux, de s'échapper de chez lui, de faire le tour du monde. Il garde ce regard neuf sur les choses sans que ses yeux ne se blasent. Il sait que le bonheur c'est une heure parmi d'autres ; une heure tout près d'ici.

Il n'a pas besoin pour voyager de prendre un passeport, une valise, un avion, il voyage sur place, savoure l'odeur, s'émerveille du coucher de soleil, écoute la succession récurrente des bruits du soir :

Cette carpe qui saute, le hurlement du râle d'eau, le cri du héron, il sent l'odeur de la pluie et touche la mousse des troncs, il échange avec les autres dont il partage la langue, il apprécie le calme, le vent, la pluie et le soleil. Il aime le lever du jour, le crépuscule aussi. Il aime les plaines, les bois, les étangs, les friches, la lande, les cultures raisonnées, les rivières, les zones humides, les haies, les chemins communaux. Il est bien chez lui, c'est tout, il ne s'échappe pas, il entre dans la nature.

Il aime les animaux, le chant de la caille, du perdreau gris, du coq faisan, l'aboiement du chevreuil, le brame du cerf, le grognement du sanglier, il aime voir les lapins courir le long des ronces, les lièvres les oreilles ramassées lancés dans un sprint salvateur.

Il passe ses loisirs à leur faire des abris, des refuges, à leur planter des haies, à creuser des points d'eau, à piéger les nuisibles, à repérer les coulées, à entretenir le territoire.

Et puis la chasse arrive, c'est cela qu'on lui reproche ! s'il aime les animaux alors pourquoi les tuer ? Parce qu'il ne laisse à personne d'autre la responsabilité de prélever l'animal qu'il va chercher avec l'aide de son chien, qu'il va plumer, dépouiller, vider, cuisiner, déguster, partager, et respecter aussi.

Encore une fois, la vie et la mort de cet animal sauvage sont dignes, voulues et assumées par le chasseur. Ce faisan n'envie sans doute ni la vie ni la mort de son lointain cousin, le poulet, élevé en batterie, sans espace et sans plume.

Il n'a pas besoin pour se nourrir d'aller chercher de la crevette géante brésilienne, du mouton néo-zélandais, du quinoa des Andes, du fruit de la passion africain. Il cueille, jardine, élève, pêche ou chasse raisonnablement ce que la nature lui offre, à portée de main.

L'écologie, la vraie, l'apologie du consommer près, du consommer vrai est là et ceux qui veulent arrêter tout cela sont bien loin de mener la vie qu'ils prétendent défendre. Ils me font parfois penser au coucou.

Au début tout va bien, le coucou annonce le printemps de son chant lassant et monotone, presque rassurant ; et puis il sélectionne un nid, le squatte, y pond et pousse les autres œufs en dehors.

Et bien nous, chasseurs, nous ne forçons personne à penser comme nous, nous aimons la biodiversité, nous la construisons jour après jour, et partageons finalement beaucoup de valeurs avec les écologistes, mais nous nous méfions de l'émergent « **écolo coucou** » qui nous veut tant de bien et nous prédit tant de bonheur.

Après les promesses amicales viennent rapidement les contraintes, les règles, les avenants et directives en tout genre : attention au dogmatisme, qui pousse même à soutenir l'artificialisation des sols via l'implantation d'éoliennes géantes ou la pose de panneaux photovoltaïques sur des dizaines d'hectares comme s'il s'agissait d'un acte citoyen pour préserver cette chère biodiversité.

« **L'écolo coucou** » veut chasser les propriétaires de leur propriété, les chasseurs de leurs territoires, les agriculteurs de leur campagne et plus globalement pousser dehors tout ce qui ne pense pas comme lui. Comme le coucou fraîchement arrivé dans un nid tout juste squatté.

Alors nous les chasseurs qui vivons cette biodiversité depuis si longtemps, profitons fièrement de cette nouvelle saison, continuons de respecter la faune, la flore et tous les usagers de la nature, et surtout veillons, comme toujours, à la sécurité de tous !

En Saint Hubert
Laurent Gandillot

SOMMAIRE

PAGES

- Edito du Président Laurent Gandillot 3
- Dossier technique ..... 4 - 17
- Sanitaire ..... 18 - 19
- Interview 20
- Dossier Assemblée Générale ..... 22 - 36
- Formations 38
- Retours sur ..... 40 - 41
- Réglementaion ..... 42 - 43
- A vos agendas 44

Fédération Départementale des Chasseurs

La Chasse & vous est un bulletin d'information édité par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre. N° ISSN 2553-9280
46, bd. du Moulin Neuf - 36001 CHÂTEAUROUX - Tél. : 02 54 22 15 98
Rédaction : équipe FDC 36 - Conception/Maquette et Impression : Groupe Sodimass - 02 54 25 25 25 - Route de la maisonnette - B.P.9 - 36800 Le Pont-Chrétien - Chabenet.
Crédits photos : fotolia - fdc36 - Page de couverture - Marie-Eve Plat.

DOSSIER TECHNIQUE

Suivi des prélèvements

en chasse à tir saison 2024-2025

Saison de chasse 2024-2025

Un engagement collectif au service de la gestion durable et de la défense de la chasse

Comme chaque année, les titulaires de plans de chasse « grand gibier », ainsi que les signataires de plans de gestion « sanglier », ont été mobilisés. Cela représente environ deux tiers de la surface agricole utile du département. Ces données, collectées avec rigueur, sont plus que jamais indispensables pour appuyer la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et pour défendre la chasse aux migrateurs, constamment remise en question à l'échelle nationale et européenne.

Nous saluons également la participation volontaire de nombreux chasseurs, qui ont pris le temps de nous transmettre leurs tableaux de chasse. Leur contribution permet d'avoir une photographie plus fidèle et complète de l'activité cynégétique sur le territoire de l'Indre.

Nous ont été déclarés les résultats suivants, qui constituent rappelons-le un minimum :

Espèce	Nombre	Espèce	Nombre	Espèce	Nombre	Espèce	Nombre
Coq faisan	4 393	Grive litorne	22	Canard chipeau	235	Bécassine des marais	288
Poule faisane	1 322	Grive mauvis	77	Fuligule milouin	196	Bernache du canada	30
Perdrix grise	1 507	Grive draine	58	Fuligule morillon	164	Bécassine sourde	26
Perdrix rouge	3 364	Grive musicienne	144	Canard souchet	184	Renard roux	3 930
Lapin de garenne	462	Merle noir	231	Canard siffleur	40	Fouine	196
Lièvre d'Europe	1 717	Bécasse des bois	1 414	Canard pilet	59	Martre des pins	413
Caille des blés	612	Alouette des champs	70	Nette rousse	28	Geai des chênes	147
Pigeon ramier	8 646	Canard colvert	6 861	Pluvier doré	35	Pie bavarde	409
Pigeon colombin	169	Sarcelle d'hiver	1 243	Vanneau huppé	199	Corbeau freux	1 594
Tourterelle turque	399	Sarcelle d'été	89	Foulque macroule	116	Corneille noire	1 829

Grands cervidés (2 685) : une pression accrue pour un équilibre fragile

Les prélèvements de cerfs, biches et jeunes baissent malgré une hausse des attributions décidée dans un objectif clair : **maîtriser les populations**, en réponse à des enjeux majeurs. En effet, **les dégâts agricoles, les collisions routières** de plus en plus fréquentes et les **risques sanitaires** imposent une gestion rigoureuse de ces espèces.

Néanmoins, un déséquilibre persiste : **le taux de réalisation reste systématiquement plus élevé pour les mâles** que pour les biches et jeunes. Cette situation compromet l'efficacité globale des plans de chasse. Il est **impératif d'améliorer significativement les tirs de femelles et jeunes**, sans quoi des **mesures administratives contraignantes** continueront d'être mises en œuvre, comme c'est déjà le cas sur certains territoires jugés en défaut de gestion.

Chevreuil (9 233): une dynamique en perte de vitesse

Les chiffres confirment la tendance observée ces dernières années : les **prélèvements baissent**, en lien avec la stabilisation des demandes et des attributions. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Un certain **désintérêt pour l'espèce**, parfois jugée moins valorisante.
- Une **productivité en baisse**, notamment à cause de conditions climatiques défavorables.

Sanglier : une pression de chasse encore insuffisante

Avec **11 711 sangliers prélevés** hors parcs et enclos cette saison, on constate une légère progression des résultats. Pourtant, cela **reste insuffisant** pour contenir les effectifs à un niveau économiquement acceptable, tant pour le monde agricole que pour les chasseurs eux-mêmes.

La question demeure : **jusqu'à quand la Fédération pourra-t-elle assumer seule les coûts liés aux dégâts agricoles ?**

Les mesures complémentaires telles que les **battues administratives** ou le **piégeage par les lieutenants de louveterie** ont un impact très limité à l'échelle des populations. Il est donc crucial que chaque chasseur **prenne pleinement part à la régulation** de cette espèce. Cela implique une action **intensive, constante et déterminée**, sans chercher à préserver des zones de tranquillité pour les sangliers, et sans attendre que d'autres fassent le travail.

Les **risques sanitaires** s'intensifient également :

- La **maladie d'Aujeszky** est bien présente dans le département.
- La **peste porcine africaine** progresse dangereusement aux frontières de la France.

Si rien n'est fait ou si l'effort se relâche, les conséquences pourraient être lourdes : **abattages sanitaires, effondrement de la filière porcine locale, et explosion des indemnisations agricoles.**

En conclusion : intensifier nos efforts collectifs

La gestion du grand gibier repose sur une **responsabilité collective**. Ce n'est plus le temps de la contemplation, mais celui de l'action. La Fédération appelle chaque territoire, chaque chasseur, à **s'impliquer pleinement dans la régulation**, en lien avec les objectifs fixés par les plans de chasse, pour garantir **l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et la pérennité de notre modèle de gestion durable.**

Suivi des prélèvements
en chasse à tir (suite)

Petit gibier sédentaire : une situation encore délicate

Le tableau reste contrasté. Certaines espèces montrent une timide amélioration par rapport aux années précédentes, mais aucune reprise franche n'est à signaler. Le lièvre, autrefois emblématique, poursuit son déclin, y compris dans ses bastions historiques. Quant au lapin, la situation reste très préoccupante. La progression de certaines maladies explique en grande partie cette dégradation.

Migrateurs

Comparés aux références historiques des décennies passées, les prélèvements sur les migrateurs restent en fort recul. Les effectifs de grives, merles ou alouettes dans les tableaux de chasse chutent, en lien avec la diminution du nombre de chasseurs pratiquant ces modes de chasse, les modifications des couloirs migratoires et des conditions météorologiques perturbantes.

Quelques signes positifs émergent cependant, comme un regain d'intérêt pour la caille, sans doute favorisé par la possibilité de la chasser dès l'ouverture anticipée. Le pigeon ramier, quant à lui, reste largement en tête des espèces prélevées. Il constitue un gibier majeur dans le département et fait l'objet d'une régulation également en dehors des périodes de chasse.

La bécasse reste une espèce emblématique, suivie de très près par la Fédération. Les déclarations dans nos enquêtes seront croisées avec les données des carnets et de l'application ChassAdapt dès que les retours seront complets. Ce suivi permet de mieux comprendre les dynamiques des populations.

Gibier d'eau : des prélèvements globalement stables

Les tendances observées pour le gibier d'eau restent similaires à celles des dernières années. Le canard colvert reste l'espèce la plus chassée, constituant le socle de cette pratique. En revanche, d'autres espèces, plus rares ou moins attractives pour certains chasseurs, affichent des prélèvements modestes, voire marginaux.

On constate que certaines variations sont directement liées à des territoires spécifiques, souvent en dehors de tout plan de chasse structuré. Cela renforce l'idée qu'une collecte plus exhaustive des données, notamment dans les zones humides comme les étangs de la Brenne, serait essentielle pour améliorer notre connaissance de la chasse au gibier d'eau. Une implication renforcée de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau serait bénéfique en ce sens.

Régulation des prédateurs : une pression maintenue

Les espèces prédatrices ou déprédatrices ont fait l'objet de prélèvements stables cette saison. Le renard, souvent tiré lors de battues au grand gibier, reste une des cibles principales. D'autres espèces comme les corvidés, les mustélidés, continuent d'être régulées, même si cette gestion reste dépendante de l'effort de quelques chasseurs impliqués.

Connaître ses prélèvements, c'est défendre la chasse

Nous rappelons à tous les chasseurs l'importance cruciale de déclarer leurs prélèvements. Pour le grand gibier, cette démarche est désormais obligatoire dans un délai de 72 heures.

Pour le petit gibier, et en particulier pour les espèces migratrices, elle conditionne notre capacité à défendre leur chasse. Faute de données solides, nous courons le risque de voir se mettre en place des quotas très inférieurs à la réalité du terrain, voire des interdictions pures et simples.

Les instances nationales et européennes n'attendent pas — et n'attendront pas — que les chiffres leur parviennent spontanément : c'est à nous de les produire.

Nous sommes tous concernés

Il ne s'agit pas de contrôle, ni de surveillance. Il s'agit de responsabilité et d'engagement. C'est un acte militant, un acte de passion, et surtout un acte de défense. Chacun d'entre nous, titulaire ou non d'un plan de chasse, doit contribuer à cette mission.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre remercie tous les participants et appelle à une mobilisation encore plus large pour faire de la saison 2025-2026.

DOSSIER TECHNIQUE

ChassAdapt : la chasse responsable entre dans l'ère numérique

ChassAdapt est l'application mobile officielle de la **Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)**, conçue pour moderniser et simplifier la déclaration des prélèvements de chasse. Gratuite, intuitive et utilisable hors connexion, elle incarne une avancée majeure au service d'une gestion durable des espèces.

Une application pratique et accessible

Disponible sur **Google Play** et **App Store**, ChassAdapt remplace progressivement les carnets papier et bagues pour les espèces soumises à quotas.
Elle permet aux chasseurs :

- D'**enregistrer leurs prélèvements en temps réel, sur le terrain ;**
- De **suivre leur historique personnel et leurs quotas individuels ;**
- D'**être informés des quotas nationaux restants ;**
- De **transmettre facilement des données fiables à la FNC**.

Une innovation technologique au service de la biodiversité

Depuis 2024, le **projet Autowing** introduit l'intelligence artificielle dans ChassAdapt. En photographiant leur gibier, les chasseurs peuvent désormais obtenir l'**âge et le sexe** de certaines espèces de canards (souchet, pilet, chipeau, siffleur), améliorant la qualité scientifique des données collectées.
Ces informations alimentent une **base nationale anonyme**, essentielle pour suivre l'état des populations et adapter la gestion des espèces chassées.

Toutes les espèces déclarables

Depuis 2023, **l'ensemble des espèces chassables** peut être enregistré, indépendamment des obligations réglementaires. ChassAdapt devient ainsi un **véritable carnet numérique de prélèvements**, utile à chaque sortie de chasse.
À noter : ChassAdapt **ne remplace pas toutes les déclarations obligatoires**, sauf pour la **Bécasse des bois**, si ce mode est choisi lors de la validation du permis. En cas de carnet papier, celui-ci reste obligatoire et doit être renvoyé même sans prélèvement.

Une saison résumée, un suivi personnalisé

En fin de saison, les chasseurs peuvent recevoir par e-mail un bilan personnalisé de leurs prélèvements : un service exclusif qui valorise leur engagement et leur permet de suivre leur activité année après année.

ChassAdapt, c'est :

- Un outil gratuit, fiable et moderne ;
- Une aide à la gestion durable des espèces ;
- Une interface simple et rapide ;
- Un engagement concret pour une chasse transparente et responsable.

SEVESTRE, BOREL et ASSOCIES ASSURANCES

Toutes les assurances pour la chasse

- Responsabilité civile du chasseur
- Accidents corporels du chasseur
- Dommages aux chiens
- Organisateur de chasse
- Relais de chasse
- Assurance du quad, du tracteur…
- Assurance auto au km…

Assureur Partenaire de votre Fédération

N'hésitez pas à nous consulter pour toute autre étude, y compris risques professionnels et entreprises.

Adresse email : contact@assurance-chasse.eu
site internet : www.assurance-chasse.eu

BP 51 - 77103 MEAUX CEDEX
Tél. : 01 60 09 43 43
N° ORIAS : 07011780 / 19008453 / 22007105 / 22005871

Armurerie Terre de Brenne

- Coutellerie
- Sécurité - Défense
- Idées cadeaux
- Vêtements
- Chaussant

- Accessoires chien
- Réparations d'armes
- Montage - Réglage d'optique
- Mise en conformité d'armes
- S.A.V GPS

02 54 24 05 50
armurerie.terredebrenne@gmail.com
72 Avenue d'Occitanie
36250 St Maur / **Cap Sud**

Un large choix de cartouches et de munitions

DOSSIER TECHNIQUE

Votre tableau **DE CHASSE 2025 - 2026**

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre garantit le caractère confidentiel des renseignements individuels fournis sur le tableau de chasse de votre territoire.

Réalisé uniquement à tir sur votre territoire du 1er juin à fin février (n'indiquer que les prélèvements non déclarés par ailleurs sur une demande de plan de chasse ou dans le cadre d'un plan de gestion sanglier).

Nom, prénom (facultatif) : .....

Lieu de chasse (facultatif) : ..... Commune (obligatoire) : .....

Surface du territoire (obligatoire) : ..... Surface en eau (obligatoire) : .....

Attention, si vous n'avez prélevé aucune des espèces ci-dessous, merci de cocher la case ci-après :

Je n'ai pas prélevé à tir de petit gibier, ni d'espèces classées ESOD du 1er juin au 28 février ❑

PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

	Faisan commun		Faisan vénéré	Perdrix grise	Perdrix rouge	Lapin de garenne	Lièvre
	Coq	Poule					

GIBIERS MIGRATEURS

	Caille des blés	Pigeon ramier	Pigeon colombin	Tourterelle des bois	Tourterelle turque	Grive litorne	Grive mauvis	Grive musicienne	Grive draine	Merle noir	Bécasse des bois	Alouette des champs

OISEAUX D'EAU

	Canard colvert		Sarcelle d'hiver (1)		Sarcelle d'été (1)		Canard chipeau		Fuligule milouin		Fuligule morillon	
	Canard souchet		Canard siffleur		Canard pilet		Nette rousse		Pluvier doré		Vanneau huppé	
	Foulque macroule		Bécassine des marais		Chevalier arlequin		Chevalier gambette		Bernache du Canada		Oie rieuse	
	Poule d'eau		Bécassine sourde		Chevalier aboyeur		Chevalier combattant		Oie cendrée		Ouette d'Egypte	

(1) Sarcelle d'été : le miroir de l'aile est vert bronze ; sarcelle d'hiver : le miroir de l'aile est vert vif et noir.

Autres espèces d'oiseaux d'eau (canards marins, râle d'eau...). Précisez :

PREDATEURS ET DEPREDATEURS

	Renard	Belette	Corneille noire	Etourneau sansonnet	Fouine	Blaireau	Corbeau freux	Martre	Ragondin	Pie bavarde	Putois	Rat musqué	Geai des chênes

DOSSIER TECHNIQUE

Gestion et régulation

des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans le département de l'Indre.

Il est INDISPENSABLE de constituer un dossier de renouvellement du classement ESOD .
La liste actuelle des espèces classées ESOD (groupe 2) comprend les renards, fouines, corneilles noires et corbeaux freux. Pour que ces espèces puissent continuer à figurer dans ce classement, la réglementation impose de justifier leur impact négatif sur différentes activités humaines ou sur la biodiversité. Il ne suffit pas de signaler leur présence : il est indispensable de démontrer l'existence de dégâts réels, fréquents et documentés.

Par décision du Conseil d'État en date du 13 mai 2025, la martre ne fait plus partie des animaux classés parmi les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) à l'échelle nationale. A ce titre, les modalités de destruction de cette espèce, précisées par l'arrêté ministériel du 3 août 2023 ne sont plus applicables. Ainsi, le piégeage de la martre est désormais interdit toute l'année et le tir de cette espèce ne sera plus possible en mars, sous couvert d'une autorisation préfectorale. Néanmoins, en cas de dégâts occasionnés par cette espèce et contrôlés par un lieutenant de louveterie, des opérations de destruction pourront être autorisées par la Direction départementale des territoires, conformément à l'article L.427-6 du code de l'environnement.

Aussi, nous sollicitons l'appui de toutes les personnes concernées : agriculteurs, éleveurs, chasseurs, particuliers, collectivités… Il est essentiel de **faire remonter toute information relative aux dommages** causés par ces espèces, que vous en soyez victime ou simple témoin. Même si ces dégâts vous paraissent mineurs ou anecdotiques, **chaque témoignage est utile**. L'ensemble des déclarations permettra de dresser un état des lieux objectif et incontestable de la situation dans le département.

Une **fiche de déclaration de dégâts** a été modifiée à cet effet. Elle a été conçue pour fournir des données plus précises, plus complètes, et plus exploitables sur le plan réglementaire. Cette évolution est nécessaire car les démarches de classement ESOD font l'objet d'un **examen attentif** de la part d'opposants de plus en plus organisés, méticuleux et hostiles à toute forme de régulation. Ces personnes peuvent, selon la loi, **demander à consulter nos justificatifs.**

Plusieurs consignes importantes doivent être respectées pour remplir ces fiches :

- Il faut **remplir une déclaration distincte pour chaque espèce** responsable de dégâts. Une fiche multi-espèces n'est pas recevable, car elle ne permet pas d'identifier clairement la responsabilité de chacune.
- Il est impératif d'indiquer si des **mesures de protection ou de prévention** ont été mises en place (filets, grillages, clôtures, effaroucheurs, chiens de garde, etc.).
- La déclaration doit être aussi factuelle que possible, avec des dates, lieux, nature et ampleur des dégâts (nombre d'animaux tués, surfaces détruites, parties du bâtiment abîmées…).

Cette même fiche peut également être utilisée pour **signaler les dégâts causés par les blaireaux**. En effet, les informations collectées peuvent alimenter d'autres travaux de suivi ou de régulation, et contribuer à une meilleure connaissance des espèces présentes dans notre territoire.

Le document est accessible de plusieurs manières :

- Vous pouvez le télécharger sur le site de la Fédération des Chasseurs de l'Indre :
https://www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc36/base-documentaire
- Ou le remplir directement en ligne, en cliquant sur la rubrique « Réglementation », puis « Espèces prédatrices et déprédatrices », et enfin « Déclaration de dommages ».

Il est important de rappeler que cette déclaration n'a **aucune valeur d'indemnisation**. Elle ne donne lieu à aucun remboursement ou compensation. Il s'agit d'un **outil technique**, essentiel à la constitution des dossiers réglementaires et à la justification de toute décision de classement d'une espèce.
Selon la réglementation, **aucune espèce ne peut être classée ESOD** si elle ne cause pas de **dégâts avérés**.
Ces dommages doivent concerner :

- Les activités agricoles (élevage, cultures, ruches),
- La petite faune sauvage (lièvres, faisans, perdrix…),
- Les biens privés (bâtiments, câbles, isolations…),
- Les infrastructures ou espaces publics sensibles (cimetières, routes, voies ferrées…).

La **survie de certaines espèces de gibier**, mais aussi la **pérennité des petits élevages locaux**, dépendent directement de notre capacité à obtenir et conserver les classements nécessaires à une régulation adaptée. Votre aide est donc précieuse, y compris si vous ne subissez que des atteintes ponctuelles ou limitées.
Pour toute question ou précision, vous pouvez contacter :
Mathieu MOREAU : 06 89 30 40 69

A.G.R.P.36 N° : 20 - 20 /

ASSOCIATION DE GESTION ET DE REGULATION DES PREDATEURS

Siège social : 46 Boulevard du Moulin Neuf, 36000 CHATEAUROUX

ATTESTATION DE DOMMAGES CAUSÉS PAR DES ESPÈCES PRÉDATRICES OU DÉPRÉDATRICES

Je soussigné .....

Demeurant .....

N° : 20 - 20 /

Déclare avoir constaté ou subi les dommages suivants : .....

.....

.....

.....

Dommages occasionnés à (1) : ❏ une production agricole | ❏ des biens de particuliers

Commune où ces dommages ont été commis : .....

Date à laquelle ces dommages ont été commis : .....

Prédateur mis en cause (**1 seule espèce par déclaration**) (2): .....

Dommages occasionnés à (1) : une production agricole à .....des biens de particuliers .....

Estimation du préjudice financier subi (en euros) : .....

(Joindre si possible des pièces justificatives : photos, devis, factures…)

Mise en place de mesures de prévention ou de protection contre les prédateurs (1) : ❏ Oui | ❏ Non

Lesquelles (1) : ❏ enclos grillagé | ❏ clôture électrique | ❏ bâtiment (ou poulailler) fermé

Autre : .....

Si non, pourquoi : .....

Dans la mesure du possible, faire constater les dommages constatés par un tiers (Maire de la commune, piégeur agréé, voisin, garde assermenté, louvetier…).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration.

Fait à ....., le ..... Signature du déclarant

Pour tout renseignement, contacter Jean-Michel PICHARD - 7 Rue du Château d'Eau - 36210 CHABRIS

Tel : 02 54 40 19 70 Portable : 06 42 55 43 78

Fiche à retourner à : AGRP36 – FDC36 – 46 Boulevard du Moulin Neuf, 36000 CHATEAUROUX Tel : 02 54 22 15 98

(1) Rayer la ou les mention(s) inutile(s)
(2) Si plusieurs espèces prédatrices-déprédatrices, faire plusieurs déclarations

SAISON DE BAGUAGE BECASSE DES BOIS 2024-2025

LES SORTIES

7 DU 20/11/2024 AU 14/02/2025

COMMUNES PROSPECTÉES

4
VENDOEUVRES
MEOBECQ
MIGNE
CHASSENEUIL

OISEAUX BAGUÉS

14

LES CONTACTS

64

Prélèvement pour la saison 2024-2025 établi à 1 414 individus, dont 339 déclarés sur ChassAdapt (voir carte).

Un total de 245 ailes de bécasses a transité par la FDC 36 en direction de Mr Fabrice JAMET.

La Fédération le remercie chaleureusement pour sa collaboration et la richesse des échanges.

Pour cette espèce, la lecture des ailes permet de distinguer jeunes et adultes. Une analyse plus fine indique l'état d'avancement de la mue des plumes alaires et de caractériser des classes au sein de ces deux groupes.

Là aussi, si les spécialistes se mobilisent bien, on peut regretter l'absence de participation des chasseurs « généralistes », qui permettrait d'étoffer notre échantillon sur les mois de novembre et décembre. De même, les difficultés d'accès aux territoires dans l'Indre pour les bécassiers (il ne faut pas déranger le grand gibier !) font que nous récoltons de nombreuses ailes provenant du Cher et de la Haute-Vienne.

La contribution des chasseurs de l'Indre n'est cependant pas négligeable et constitue une part conséquente de l'échantillon.

N'hésitez pas à contacter David BABIGEON, technicien (FDC 36), pour la collecte d'ailes ou toute information liée à cette espèce : **06 89 30 40 66**.

DOSSIER TECHNIQUE

Comptages
PETITS GIBIERS

Pour l'espèce FAISAN COMMUN :

Rappel des territoires suivis : 3 sites suivis - 5 communes (5 635 ha)
GIAC de la Vallée de la Ringoire (3 500 ha)
Commune d'Orville (935 ha)
Commune de Fontenay (1 200 ha)

Comptages de printemps 2025 : Les trois sites suivis dans l'Indre (Fontenay, Orville et le GIAC de la Ringoire) ont été prospectés avec la méthode traditionnelle de comptage au chant.

Le protocole de comptage par points, toujours en attente d'une validation scientifique, a également été reconduit sur la commune de Lignac par des bénévoles.

Analyse et état des lieux : Malgré une reproduction à l'été 2024 historiquement basse, avec seulement 2,1 jeunes par poule d'été (parmi les trois plus faibles indices de reproduction en 15 ans), le stock d'oiseaux ne s'est pas effondré sur nos territoires de suivi au printemps 2025.

Globalement, l'espèce a été peu ou pas chassée la saison dernière — heureusement — et les conditions hivernales favorables (couverts présents tout l'hiver, nombreuses parcelles non récoltées) ont probablement contribué au maintien des effectifs.

Des faisans sont observés un peu partout, même si la situation globale reste préoccupante.

Tout n'est pas perdu, mais une bonne année de reproduction est plus que jamais nécessaire.

Pour l'espèce PERDRIX GRISE :

Rappel des territoires suivis : GIC DE CHOUDAY (840 ha)
Villiers-les-Roses commune de SAINTE-LIZAIGNE (200 ha)

Comptages de printemps 2025 : Nos deux sites ont été prospectés au printemps avec l'enthousiasme intact de nos bénévoles, qui, malgré la baisse des effectifs, répondent toujours présents.

Analyse et état des lieux : La baisse des effectifs était attendue, compte tenu de la reproduction catastrophique de l'été 2024 : 0,8 jeune par poule d'été, soit le plus mauvais résultat en 15 ans. Le renouvellement des populations est ainsi quasi nul.

Les stocks sont très faibles, passant sous le seuil des 3 couples pour 100 ha en moyenne.

Tout se jouera cet été. Une bonne reproduction est capitale pour espérer regonfler les stocks dans les rares bastions où des populations naturelles subsistent dans le département.

Pour l'espèce LIEVRE :

Rappel des territoires suivis :

3 sites de suivis - 42 communes - 107 000 ha

Indice Cynégétique d'Abondance – Varennes-sur-Fouzon : La reproduction, selon nos indicateurs, a été mauvaise en 2024 : seulement 32 % des lièvres prélevés étaient des jeunes.

Les prélèvements à la chasse ont donc été très faibles, avec seulement 40 lièvres déclarés tués.

Aucune mortalité particulière n'a été identifiée cette saison.

La tendance générale est à la baisse, malgré une activité de chasse de plus en plus anecdotique, ce qui complique la constitution d'échantillons statistiquement significatifs pour le suivi.

Nous avons d'ailleurs complété notre suivi en collectant des pattes sur de nouveaux territoires du Boischaut Nord. Les résultats confirment cette tendance. **Si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à nous contacter.**

Indice Kilométrique – Boischaut Nord :

Les résultats sont en baisse logique, bien que la chasse soit peu pratiquée.

La population de renards se maintient à un niveau élevé (0,85 renard/km).

Ces résultats sont préoccupants, mais les efforts de régulation des prédateurs doivent être poursuivis, et les prélèvements adaptés en fonction du succès de la reproduction et de la densité d'individus reproducteurs.

Indice Kilométrique – Champagne Berrichonne :

Baisse de 35 % des contacts pour le lièvre.

Les contacts avec les renards diminuent également mais restent élevés (0,63 renard/km).

Le maintien des efforts de régulation est indispensable, tout comme la mise en œuvre de prélèvements raisonnés.

DOSSIER TECHNIQUE

Comptages

PETITS GIBIERS (suite)

SUIVI RÉSEAU NATIONAL LIÈVRE : Territoire de référence Champagne Berrichonne (Indre et Cher)

Effectifs reproducteurs

Le comptage révèle une baisse de 20 % par rapport à 2024.

Les résultats semblent stables dans l'Indre mais fortement en baisse dans le Cher.

L'indice de population de renards est en légère hausse (0,22 renard/ point).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
% d'adulte	42,1%	60,0%	55,7%	42,5%	54,7%	45,0%	44,0%	65,0%	77,0%	50,0%
% de jeune	57,9%	40,0%	44,3%	57,5%	45,4%	55,0%	56,0%	35,0%	23,0%	50,0%

Réussite de la reproduction :

L'étude des cristallins a permis l'analyse de 17 lièvres (contre 40 en 2023).

50 % des lièvres analysés étaient des jeunes, contre 23 % en 2023.

Échantillon trop faible pour tirer des conclusions fiables.

Nous rencontrons de vraies difficultés pour obtenir des échantillons représentatifs. Si vous souhaitez contribuer, contactez-nous.

Suivi des prélèvements à la chasse :

Données récoltées sur 16 territoires (non exhaustif).

19 lièvres prélevés sur 3 100 ha, contre 40 en 2023.

DOSSIER TECHNIQUE

Suivi des espèces migratrices chassables

La défense de la chasse se joue souvent au niveau politique. Dans ce contexte, une meilleure connaissance des prélèvements d'espèces chassables est plus que jamais nécessaire pour répondre aux arguments idéologiques de nos opposants.

Depuis de nombreuses années, nous contribuons activement à diverses études et enquêtes sur ces espèces. Les carnets « Bécasse » (obligatoires), l'application « Chassadapt » (pour les utilisateurs), le questionnaire au verso de votre demande de plan de chasse, de votre plan de gestion sanglier ou à travers cette revue permettent de comptabiliser les tableaux de chasse à l'échelle départementale.

L'expérience montre que les données recueillies sont essentielles pour étayer certains dossiers en cours (ESOD) et d'autres à venir (gibier d'eau et espèces migratrices notamment).

Ceux d'entre vous qui le souhaitent peuvent aussi faire un peu plus en nous fournissant des « échantillons » d'oiseaux tués à la chasse, dont l'analyse permettra d'en savoir plus sur la composition des prélèvements.

Pour apporter votre contribution, c'est simple, les protocoles sont inchangés, il suffit d'effectuer des prélèvements sur des oiseaux que vous avez tirés, en suivant les consignes énoncées dans le tableau ci-dessous :

QUELLES ESPÈCES	POUR QUI	QUAND	COMMENT	REMARQUES
Bécasse des bois	Club National des Bécassiers	Toute la saison de chasse	Une aile entière par oiseau	Faire sécher l'aile ouverte ; la conserver dans une enveloppe, indiquer poids, date et lieu de capture. Si possible, sexer l'oiseau (autopsie).
Bécassines (des marais et sourdes)	Réseau OFB/ FNC/CICB (Club International des Chasseurs de Bécassines)	Toute la saison de chasse	1 aile entière (la moins abimée), plus l'ensemble des plumes de la queue	Mettre aile et plumes dans une enveloppe (un oiseau par enveloppe), en indiquant date et lieu de capture. Conserver au congélateur.
Autres espèces de gibier d'eau : en particulier canards, sarcelles, vanneaux…	Convention FNC/ISNEA/ANCGE	Toute la saison de chasse	1 aile entière (la droite; si celle-ci est abimée, mettre les 2 ailes) coupée au ras du corps	Mettre le tout dans une enveloppe (un oiseau par enveloppe), au congélateur, en indiquant poids de l'oiseau, date, heure et lieu de capture.

Nous sommes les seuls à pouvoir produire des données fiables et incontestables sur nos prélèvements cynégétiques. Négliger cet aspect revient à offrir à nos opposants le champ libre pour obtenir, par voie de tribunaux administratifs, des restrictions ou des interdictions à notre encontre.

Naturellement, nous restons à votre entière disposition pour vous fournir enveloppes, sacs, étiquettes, vous accompagner dans la préparation de vos échantillons et organiser leur collecte au siège de la Fédération.

Pour toute demande ou renseignement, contactez le Service Technique de la FDC 36.

BILAN DES RECOLTES D'AILES SAISON 2024-2025

I. Rappel du protocole

Le protocole consiste à prélever une aile entière (de préférence la droite) sur des individus de toutes espèces de canards, de vanneau huppé et de bécasse des bois. Pour les bécassines, il faut prélever une aile complète ainsi que toutes les plumes de la queue.

Après le tir, pesez l'oiseau, puis découpez l'aile au plus près du tronc. Complétez les informations demandées sur l'enveloppe : au minimum la date, l'espèce, le poids, la commune de prélèvement et les coordonnées du chasseur. Conservez ensuite les prélèvements au congélateur.

Les échantillons collectés au cours de la saison sont ensuite remis aux coordinateurs régionaux. Ces derniers réalisent la lecture des ailes (détermination espèce, sexe, classe d'âge), et transmettent les données aux coordinateurs nationaux, qui en assurent la synthèse globale.

DOSSIER TECHNIQUE

Suivi des espèces migratrices chassables (suite)

II. Résultats

Avec 614 ailes d'Anatidés, 30 de vanneaux, 63 de bécassines des marais et 2 sourdes, cette saison est dans la norme, surtout si l'on tient compte du fait que certains participants ont revu leur contribution à la baisse, ou l'ont arrêtée : lassitude en raison de l'évolution de la réglementation de la chasse du gibier d'eau, perte ou changement de territoire…

Un rapide calcul permet d'avoir une idée des pourcentages mâles/femelles et jeunes/adultes dans les échantillons collectés, pour les principales espèces, et dans la mesure où les échantillons ne sont pas trop faibles (supérieurs à 30 individus).

Suivi des espèces migratrices chassables (suite)

III. Commentaires

Ces résultats, permettant à terme de mieux connaître les prélèvements sur ces oiseaux, peuvent être le reflet de certains aspects de leur biologie (migrations différentielles, structure et état de santé des populations, réussite de la reproduction…), voire de l'évolution de la pression de chasse (une baisse de celle-ci localement peut se traduire par une augmentation de la proportion d'adultes, liée à une certaine fidélité aux sites d'hivernage). Un effet « année » peut aussi intervenir : souvent, les femelles et les jeunes migrent plus loin et plus au sud que les mâles adultes. Un hiver très doux, ou, à l'inverse, un coup de froid, peut ainsi modifier la composition des populations hivernant en Brenne. Aussi, seul un suivi à grande échelle (au minimum plusieurs régions, voire plusieurs pays) pourrait permettre d'avoir une vision globale du fonctionnement des populations de ces espèces.

Nos remerciements vont en priorité aux chasseurs qui ont accepté de participer à cette étude, dans l'optique de contribuer à la défense de la chasse du gibier d'eau. N'oublions pas que le maintien sur la liste des espèces chassables de certains Anatidés et limicoles reste incertain.
Toutes les données en notre possession seront importantes.

Sanitaire

Sondage sérologique sur
la faune sauvage : poursuivre les dépistages

Grâce à l'implication du réseau des chasseurs, des prélèvements sont réalisés depuis maintenant 15 ans sur la faune sauvage. Cette surveillance permet de recueillir des données en matière de maladies pouvant être communes aux espèces domestiques et sauvages.

Bilan de la saison de chasse

Après deux années de sondage sur la population de cerfs/chevreuils, ce sont les maladies sur les sangliers qui ont été recherchées sur la saison 2024/2025.

Sur les 106 échantillons réceptionnés par le laboratoire, 59 prélèvements étaient exploitables soit 56%. Les maladies recherchées sont les mêmes que celles demandées pour la prophylaxie porcine à savoir : SDRP et Aujeszky. Si l'état sanitaire concernant le SDRP (point orange sur la carte) semble bon, il n'en est pas de même pour l'Aujeszky (points rouge sur la carte). En effet, plusieurs sangliers se sont avérés séropositifs sur un peu partout sur le département.

	Aujeszky	SDRP
Positifs/ Douteux	11 (18,6%)	1 (1,7%)
Négatifs	48 (81,4%)	58 (98,3%)

Suite à cette mise en évidence dans le département, une attention toute particulière doit être portée aux potentiels contacts dans les élevages de porcs plein-air du département, avec notamment la mise en place de doubles clôtures et le respect de l'ensemble des règles de biosécurité pour protéger les cheptels.

La maladie d'Aujeszky : une maladie mortelle pour les chiens

Attention, les chiens de chasse sont particulièrement exposés au risque de contamination. Ils s'infectent en consommant les abats, la viande et plus rarement à l'occasion de morsures de sangliers contaminés. La maladie occasionne des symptômes assimilables à la rage. Une fois déclarée, elle entraîne la mort de l'animal en moins de 48h ! Des cas sur des chiens de chasse ont été observés dans plusieurs départements français cette année. Nous tenons à rappeler que toutes suspicions doivent être signalées au vétérinaire ainsi qu'à la DDetsPP.

Perspectives pour la saison 2025-2026

Pour la nouvelle saison de chasse, ce sont de nouveau les sangliers qui feront l'objet d'analyses. Le GDMA & la Fédération invitent les volontaires à participer à ce sondage. Les kits seront disponibles au GDMA ou à la Fédération Départementale des Chasseurs. Nous invitons vivement les éleveurs chasseurs à réaliser les prélèvements afin de maintenir une surveillance active sur le territoire.

GDMA : 02.54.08.13.80

FDC36 : David Babigeon 06.89.30.40.66 / Henri-Hubert Seevagen 06.07.69.23.15

Sanitaire

Cas de Brucellose
chez les lièvres

A noter une recrudescence importante de Brucellose (*Brucella suis biovar 2*) relevée lors des prélèvements sur les tableaux de chasse en 2021. Cette zoonose n'est pas nouvelle dans l'Indre mais ces 4 dernières saisons 3 lièvres sur 168 présentaient des symptômes sur notre zone d'étude de Champagne Berrichonne. 17 d'entre eux ont été confirmés par une analyse bactériologique ou histologique et 23 qui ne «sortent pas» malgré des symptômes identiques.

Quel est l'agent infectieux à l'origine de la brucellose chez le lièvre ?

La brucellose a été éradiquée dans les élevages mais reste présente dans la faune sauvage chez plusieurs espèces dont les sangliers et les lièvres. La bactérie à l'origine de l'infection chez le sanglier et le lièvre est *Brucella suis biovar 2*.

Comment se traduit l'infection chez les lièvres ?

- **Les principaux signes extérieurs de la maladie peuvent être un gonflement des articulations, des testicules ou des mamelles mais l'infection peut rester inapparente.**

- **Sur les viscères la présence de nodules au niveau du foie, de la rate ou de l'appareil génital doivent alerter.**

Quel risque pour l'Homme ?

La contamination peut se faire par contact direct avec l'animal ou avec ses sécrétions, par inhalation ou par voie cutanée sur une peau blessée ou via les muqueuses.

Chez l'Homme l'infection se manifeste principalement par un syndrome pseudo-grippal, pouvant devenir chronique et avec de possibles complications ostéo-articulaires. *Brucella suis* est cependant considérée comme assez peu pathogène pour l'homme mais des cas humains ont toutefois été recensés ces dernières années.

Quelles recommandations ?

La recommandation principale est donc de **porter des gants** pour la manipulation et l'éviscération des animaux chassés, et de surcroit lors de la manipulation des cadavres collectés dans le cadre du réseau SAGIR, se laver les mains après toute manipulation ainsi que tout le matériel. **Pour la consommation de gibier la cuisson à cœur reste indispensable.**

En cas de doute n'hésitez pas à nous contacter, des analyses plus approfondies peuvent être lancées avec le Laboratoire départemental de l'Indre.

Julien LECLERC
Port : 06-89-30-40-56 Mail : j.leclerc36@laposte.net

Interview

Docteur Didier Lafay

Par Jean-Patrick Ordonneau

Le gibier sous surveillance

La récente épidémie de botulisme aviaire qui a transformé les marais du Parc National de Brière en Loire-Atlantique en cimetière pour les oiseaux, nous rappelle que les pathologies qui frappent la faune sauvage peuvent être aussi préjudiciables aux animaux domestiques et à l'Homme. L'occasion de faire le point sur les maladies du gibier dans l'Indre avec le docteur David Lafay, vétérinaire à la clinique des vétérinaires associés de La Châtre et membre du Conseil d'administration du GDMA (groupement de défense contre les maladies des animaux).

Commençons par le sujet qui fait couler autant d'encre que de salive, la peste porcine africaine (PPA). Véritable épée de Damoclès suspendue au dessus de notre pays, elle est l'objet de toutes les préoccupations, et en particulier du monde vétérinaire. Pour le docteur Lafay sa non-propagation sur notre territoire tient du miracle : « *La PPA est parmi les pathologies qui nous intéressent le plus avec la population de sangliers, en France comme dans notre département. On ne comprend pas comment elle a pu ne pas arriver chez nous. Si c'était le cas, on serait vite avertis grâce à la vigilance exercée par les chasseurs qui signaleraient immédiatement toute mortalité anormale. L'arrivée de la maladie sur le territoire serait catastrophique pour la filière porcine française. Même si beaucoup d'élevages sont confinés, donc potentiellement peu exposés, ça remettrait en cause nos exportations et toute la filière serait impactée. Il suffirait de peu de chose, une salaison infectée importée par exemple par un transporteur routier venu de l'Est où la maladie est présente. D'ailleurs si on retrouve la PPA en Allemagne, en Italie et en Belgique, c'est bien parce que l'homme y est responsable de sa propagation* ».

Aujeszky, tueuse de porcs et de chiens

Autre maladie virale qui touche les porcs et les sangliers, la maladie d'Aujeszky, aussi appelée pseudo-rage. Contrairement à la PPA, elle n'est pas soumise à une obligation d'éradication. Mais si elle est identifiée dans un élevage, tous les animaux doivent être abattus, seul moyen de contrer le virus.

On le sait, le virus frappe aussi les chiens qui se contaminent en ingérant de la viande crue ou des abats infectés. Pour nos compagnons de chasse, pas de traitement, l'issue est fatale. « *Il existe pourtant une solution,* reprend le docteur Lafay, *avec un vaccin espagnol, non autorisé en France sur les animaux d'élevage mais qui donne de bons résultats sur les chiens bien qu'il n'ait pas non plus d'AMM (autorisation de mise sur le marché) pour cette espèce. Pour obtenir ce vaccin, il faut impérativement passer par un vétérinaire qui accepte de déposer une demande d'autorisation temporaire d'utilisation pour pouvoir se le procurer, puis l'administrer* ».

Le spectre de la tuberculose

Chez les cervidés, outre les maladies parasitaires, la pathologie sous haute surveillance est la tuberculose, principalement parce que c'est une zoonose, donc transmissible à l'homme. On se souvient du foyer découvert en 2001 en forêt de Brotonne en Normandie qui avait conduit à l'abattage des grands cervidés afin de juguler l'épidémie. Le sanglier et le blaireau peuvent aussi être porteurs.

Le chevreuil, quant à lui est aujourd'hui dans une situation sanitaire satisfaisante.

« *Il y a une quinzaine d'année,* poursuit le docteur Lafay, *nous avions eu un peu de mortalité, mais à cette époque, les populations de chevreuil étaient importantes. Aujourd'hui, c'est stabilisé. Depuis deux ou trois ans, on a signalé des vers qui sortaient de la peau des animaux un peu comme les varrons chez les bovins. D'une part ça crée des plaies mais surtout la viande est inconsommable. L'animal est affaibli et c'est rarement mortel* ».

Enfin, rappelons que d'une manière générale, à l'image de la grippe aviaire qui décime les oiseaux dans les zones humides, le gibier paye un très lourd tribu à la maladie.

Un maillage primordial

Les chasseurs, comme les pêcheurs, sont en France les premières vigies du monde animal sauvage. Ce sont les premiers à constater la moindre anomalie sur leurs territoires et depuis la mise en place par la FDCI, conjointement avec le GDMA, de la formation hygiène et venaison, les chasseurs sont désormais mieux formés pour s'acquitter de ce rôle de surveillants de l'État de santé du gibier. Le but n'est pas de les substituer aux vétérinaires mais de leurs donner, outre de bonnes pratiques d'hygiène, les moyens de déceler toute anomalie dans la venaison et lors de l'éviscération des animaux. Pour le docteur Lafay, cette contribution des chasseurs est primordiale : « *J'ai incité des amis chasseurs à la suivre. C'est hyper important à cause bien sûr du partage de la venaison mais aussi parce que ce premier niveau d'observation permet d'alerter rapi-dement en cas suspicion de pathologie* ».

Avec le réseau SAGIR (réseau de surveillance de la santé de la faune sauvage terrestre vertébrée), partenariat entre les fédérations de chasseurs (départementales, régionales et nationale), les laboratoires vétérinaires départementaux et l'OFB, s'instaure dans l'Hexagone un véritable maillage de vigilance sanitaire indispensable si l'on veut être réactifs face à toute nouvelle épidémie. Pour le docteur Lafay c'est clair : « *une maladie, si on s'en occupe collectivement, on arrive à des résultats. S'il n'a pas de collectif, c'est voué à l'échec* ».

Clinique des vétérinaires associés de La Châtre, rue des Mirebeaux 36400 La Châtre.

Tél. : 02 54 48 05 94

Formation hygiène et venaison. FDCI contacter David Babigeon

06 89 30 40 66

ici Berry
la Nouvelle République
VousNousEnsemble
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre
A.D.C.G. 36
CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE
24ème rendez-vous des cerfs
16ème SALON de la CHASSE
11 &12 avril 2026
9H/19H 9H/18H
HALL DES EXPOSITIONS CHÂTEAUROUX
ENTRÉE GRATUITE
Vous êtes un professionnel du secteur ?
Vous souhaitez exposer ?
Contactez l'équipe commerciale
au 02 54 27 17 44 - info@puzzle-centre.fr

Fédération Départementale des Chasseurs
CÉDEZ
TOUTE L'ANNÉE
SUR GIBIER POUR TOUS
PLUS D'INFOS SUR
gibierpourtous.fr

TÉMOIGNAGE
Avant, je ne savais pas toujours à qui donner mon gibier. Grâce à Gibier pour Tous, je peux facilement le partager avec des familles qui en ont besoin. C'est simple, rapide et ça fait vraiment plaisir de savoir que mon gibier finit dans une bonne assiette plutôt que de rester au congélateur.
-C
gibierpourtous.fr

Dossier

Compte-rendu de

L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 26 Avril 2025

Salle des Fêtes de Belle-Isle à CHATEAUROUX

Rapport moral du Président

Laurent GANDILLOT

Monsieur le préfet,
Monsieur le ministre, maire de Châteauroux,
Monsieur le député,
Mesdames et Messieurs les élus ,
Présidentes et présidents des associations ,
Lieutenants de louveterie, estimateurs ,
Mesdames, mesdemoiselles, amis chasseurs ,

Comme souvent, malheureusement, nous commencerons par une minute de silence en mémoire et par respect pour tous nos disparus, illustres ou pas. Merci .

Quelques mots d'abord sur l'année écoulée. Commençons par le petit gibier, ou plutôt la petite faune sauvage. Les prélèvements sont globalement en baisse, miroir d'une évolution très préoccupante des populations.
Il faut dire qu'aux raisons structurelles (arrachage des haies, produits phytosanitaires, machinisme agricole, éoliennes, photovoltaïque, méthanisation, prédation, y compris celle des sangliers) sont venues se rajouter cette année des conditions climatiques désastreuses.

Concernant le grand gibier les prélèvements départementaux sont en très faible baisse. Ce bilan masque de grandes différences :

- *D'une espèce à l'autre : chevreuils -8% grands cervidés – 6% enfin les sangliers en très légère hausse + 1%;*
- *D'une espèce à l'autre donc mais également :*
  - *d'un massif à un autre ;*
  - *d'un territoire à un autre ;*
  - *d'un mois à l'autre, avec une forte concentration des prélèvements en fin de saison.*

Là aussi les conditions climatiques ont joué un rôle prépondérant. Les cultures étant restées sur pied très longtemps (pour celles qui ont pu être récoltées), les animaux y sont restés, délaissant les massifs historiques. Les précipitations ont également noyé bon nombre de sols devenus inconfortables pour les ongulés.
Enfin certaines zones ayant atteint une densité d'animaux qu'elle arrivent tout juste à nourrir, ces derniers ont légitimement continué à coloniser d'autres territoires à fort potentiel agricole.
Pieds au sec, ventre rempli, et tranquillité ont donc guidé sans surprise les déplacements des animaux

*Si on parle de votre **Fédération**, cette année a été dense :*

- *Rédaction puis signature par le préfet du schéma Départemental ;*
- *Mise en place du plan de gestion (pour ne pas laisser aux seuls demandeurs de plan de chasse, c'est-à-dire à ceux qui prélèvent des chevreuils et des grands cervidés la responsabilité de payer les dégâts de sangliers …) ;*
- *Mise en place de l'agrainage (qui s'est avéré, malgré l'énergie déployée, un échec puisque seuls 98 territoires de chasse ont signé la convention) ;*
- *Développement de l'application permettant la déclaration des dates de chasse et des prélèvements (même nuls) sur le site de la fédération;*
- *Mise en place d'opérations de repopulation du petit gibier ;*
- *Renouvellement d'une partie des équipes;*
- *Implémentation d'une nouvelle architecture informatique [qui nous permettra :*
  - *De mieux gérer les dégâts ;*
  - *De vous apporter un service à la hauteur de vos attentes ;*
  - *D'améliorer la réactivité sur le terrain quand les exploitants agricoles voudront bien nous alerter dès la présence d'animaux ;*
  - *De mieux apprécier les populations pour délivrer des plans de chasse bien calibrés, tout ça] sous réserve du raccordement de votre fédération à la fibre ce qui semble relever de l'exploit malgré le soutien de la préfecture et de la mairie.*
- *Mise en place d'applications pour faciliter la filière venaison ;*
- *Organisation d'un certain nombre d'opérations caritatives permettant aux plus modestes de nos concitoyens de consommer du gibier ;*
- *Organisation des journées « j'aime la nature propre » ;*
- *Acquisition de drones et formation de nos techniciens : les sorties enregistrées cette année ont permis :*
  - *de valider la présence d'animaux sur demande des exploitants agricoles ;*
  - *de mieux estimer les populations d'animaux pour définir des plans de chasse calibrés sur quelques territoires sources ;*
  - *sur réquisition de la DDT d'assister les lieutenants de louveterie dans le cadre des battues de destruction ;*
  - *ou de déceler la présence des jeunes animaux pour les protéger des machines lors des récoltes) ;*
- *Organisation du salon de la chasse et présentation des trophées. Un grand merci à Xavier Legendre, à tous les bénévoles, au personnel de la fédération et à Monsieur le Ministre, Maire de Châteauroux.*
- *Mise en place des battues affinitaires sur l'initiative du préfet (pour mémoire la battue administrative est souvent vexante, car elle signifie aux chasseurs qu'ils ne font pas le job …), moins efficace car le temps nécessaire à la récupération des autorisations nécessaires fait que les dégâts dégénèrent et que les sangliers changent de territoire. La battue affinitaire en confiant les clefs aux chasseurs, sous l'autorité du lieutenant de louveterie, raccourcit le temps nécessaire à sa mise en place et améliore donc son efficacité (les dégâts ne dégénèrent pas et les sangliers sont encore là). Elle gomme les lourdeurs de la battue administrative.*

Tout ceci s'est déroulé dans un climat « apaisé » même s'il est difficile de concilier un monde où les agriculteurs ne veulent pas de dégâts mais veulent bien des sangliers pendant la saison de chasse, où les chasseurs veulent des animaux et pas trop de dégâts, où les anti-chasse ne veulent pas de chasseurs, où les forestiers ne veulent pas de dégâts et donc moins d'animaux tout en louant à bon prix leur territoires aux chasseurs et où l'administration souhaite l'apaisement et le bonheur de tous.

1) Quelles sont les perspectives ?
Pour le Petit gibier

La limite entre l'optimisme et la naïveté est ténue mais rappelons que les prélèvements des chasseurs ont toujours été responsables. Nous ne touchons pas au patrimoine vivant en prélevant plus que de raison, la gestion est sérieuse voire austère, nous ne pratiquons pas la politique du viager qui consiste à vendre son patrimoine pour continuer de vivre au-dessus de ses moyens.
La pérennité de la chasse au petit gibier passe par la réintroduction de souches sauvages, au bon moment, au bon endroit. Parfois décourageante elle exige du temps et de l'argent, et une complicité retrouvée avec le monde agricole :

- *Pas d'insectes pas de poussins ;*
- *Pas de couverts, bienvenue aux rapaces ;*
- *Pas de piégeage alors prédation.*

Même si les souches sauvages réintroduites sont plus résistantes, elles changent de territoire si ce dernier ne leur plaît pas ! il faut donc des haies, de l'eau, des assolements appropriés, des aménagements et une gestion drastique.
Têtus, nous nous y emploierons tant que tous nos moyens ne seront pas mobilisés par l'indemnisation des dégâts.
Je ne voudrais pas oublier ici le nécessaire piégeage des nuisibles, pardon des ESOD « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » pour lesquelles il est indispensable de disposer de statistiques (dégâts causés et prélèvements réalisés). De la même façon si vous trouvez, comme on me l'a rapporté, des oiseaux coupés en rondelles par les pales des éoliennes prenez

*des photos de l'oiseau, de l'éolienne, de l'endroit et envoyez-le à votre Fédération, sinon ça ne sert à rien ! Tout ceci est suivi de très près par l'**IGEDD** notre **I**nspection **G**énérale de l'**E**nvironnement et du **D**éveloppement **D**urable qui vient de sortir un rapport rassurant intitulé : « Parangonnage des ESOD. Parangonnage ? : processus d'analyse comparative visant l'adaptation et l'implantation de meilleures pratiques pour améliorer la performance d'un processus. Nous sommes donc rassurés !*

*Concernant les populations de **grand gibier**, il est très difficile de prévoir quoique ce soit tant l'année cynégétique 2024-2025 a été atypique. Néanmoins elle nous oblige à la plus grande vigilance notamment au niveau des chevreuils.*
L'année 2025 s'annonce tendue pour les chasseurs au niveau des dégâts car les surfaces semées en culture de printemps et notamment en maïs et tournesol s'annoncent considérables.
La pérennité du système d'indemnisation, qui je le rappelle, impute bizarrement à ceux qui prélèvent les animaux le coût des dégâts commis par les animaux qu'ils ne prélèvent pas est extrêmement fragile.

Les prélèvements augmentent, mais les dégâts aussi, la déprise agricole se poursuit dans certaines zones, et le nombre de chasseurs baisse. Même pour les plus réfractaires aux mathématiques le coût à supporter par chasseur augmente donc et ceci va s'accélérer. Le système d'indemnisation actuel va donc disparaître un jour ! Et il faudra le remplacer ; l'ignorer c'est faire l'autruche. Il faut donc s'y préparer tous et réfléchir aux alternatives. Ces réflexions sont menées au niveau national.
Il ne s'agit pas ici d'ignorer les difficultés des exploitants agricoles, nous les partageons à tel point que nous payons pour quelque chose dont nous ne sommes ni responsables ni coupables.
En revanche cette obligation nous permet d'être exigeants :
Oui il faut nous prévenir dès que les animaux sont là, oui il faut se protéger contre les sangliers au moment des semis, oui il faut les déloger des parcelles de colza en ce moment, oui il faut les chasser dans les cultures en lait.
Notre objectif est commun : diminuer les dégâts. Nous devons donc agir en commun : chasseurs, agriculteurs et agriculteurs chasseurs.
J'en profite pour redire à l'État que près de 30% des terres de notre département ne sont pas chassées. Elles abritent des animaux qui participent bien sûr aux dégâts, mais pas à leur financement, ce qui est difficile à digérer pour les chasseurs.

Les plans de chasse

Nous devons progresser sur le taux de réalisation des plans de chasse que nous délivrons.

Si les plans de chasse des grands territoires sources sont réalisés à hauteur de 90 % voire mieux, il est difficile pour les plans de chasse plus modestes d'atteindre de tels taux de réalisation. Et c'est logique. À qui donner un bracelet de cerf dont l'espace vital est de 5 000 ha quand la taille moyenne d'un territoire de chasse est de 150 ha.

- *En donner à tous c'est :*
  - *Vous voler (probabilité de rencontre très faible) ;*
  - *Mettre en péril les populations ;*
- *L'attribuer à un seul territoire c'est un peu la loterie, c'est susciter les jalousies ;*
- *Nous testerons donc la mutualisation sur certaines communes où les métapopulations s'établissent (le bracelet biche ou jeune sera acheté après le prélèvement). Par ailleurs nous autoriserons l'apposition d'un bracelet de cerf sur une biche ou un jeune en fin de saison.*

Enfin nous voulons systématiser la recherche au sang comme c'est le cas dans certains départements, trop d'animaux sont blessés et pas retrouvés, pas retrouvés parce qu'insuffisamment recherchés, c'est indigne d'un chasseur.

Venaison

Comme vous le savez votre Fédération investit pour améliorer cette filière et promouvoir la consommation de gibier. Là aussi merci aux services de l'État de ne pas trop faire de zèle.
Encore un parallèle avec l'agriculture, les contraintes sont telles, sans avoir pour autant en face les infrastructures nécessaires, que la France commercialise à Rungis une majorité de gibier qui vient de l'étranger.
Vous tuez un cerf à la chasse :

- *Vous pouvez le découper et le distribuer entre chasseurs sans problème ;*
- *Si vous voulez l'offrir à quelqu'un, à votre voisine par exemple, alors il faut lui apporter le cerf entier, vidé (quand même), en peau avec les sabots. Je pense qu'elle va être contente, surtout si elle habite dans un appartement à Châteauroux ;*
- *Vous voulez le vendre à un traiteur, pas de problème mais le dispositif évolue selon que vous livrez ou que c'est votre acheteur qui se déplace, selon que la distance est inférieure ou supérieure à 80 kms ;*
- *En fait il peut y avoir plus simple vous achetez en grande surface du gibier qui vient des pays de l'Est, où il n'aura pas subi les mêmes réglementations.*

Se pose également la question de la gestion des déchets. Un certain nombre de Fédérations testent et tentent des expériences de bacs d'équarrissage mis à disposition des chasseurs ; les résultats sont inégaux et dépendent grandement de la civilité des utilisateurs ; nous y réfléchissons.

Enfin, vous l'avez vu, votre Fédération soutient toutes les initiatives permettant la promotion du gibier : « gibier pour tous » opérations avec le secours populaire, la banque alimentaire…

Quelles sont nos perspectives financières ?

Grâce à l'aide de l'État votre Fédération a pu investir dans les systèmes informatiques afin d'améliorer sa réactivité, être plus efficace dans sa lutte contre les dégâts, dans le suivi des prélèvements.
Grâce à la baisse ponctuelle des dégâts votre Fédération a pu reconstituer une partie de ses réserves, tout en continuant d'investir dans la maîtrise de la filière venaison, dans la formation pour la sécurité, dans l'amélioration des estimations donc des attributions et donc des prélèvements dans la réintroduction raisonnée du petit gibier et puis pour faire face aux dégâts qui peuvent déraper à tout moment.
Votre Fédération gère ses revenus en bon père de famille, investit, et économise.
La maîtrise des dépenses de fonctionnement est notre priorité.

A l'irresponsabilité je préfère le risque de l'impopularité cela exige alors du courage, et bien si j'étais courageux voilà ce que j'aimerais bien dire :

*A l'**OFB** dont je tiens à souligner la présence après quelques années d'absence, et que je remercie pour les nécessaires contrôles dans le domaine de la sécurité j'oserais dire « concentrons-nous sur l'essentiel ! ».*
Cessons le pointillisme du marginal, du futile. Je vous prends un exemple l'agrainage : qu'est qui compte : la quantité à ne pas dépasser (on parle de dissuasion pas de nourrissage !), la dispersion des grains pour que le sanglier cherche longtemps, la pression de chasse [on agraine pour cantonner on cantonne pour prélever on prélève si on chasse], enfin l'obligation d'agrainer l'été si on agraine l'hiver.
On est, ou pas, d'accord avec l'agrainage mais les 4 points importants ce sont ceux-là !
Ça n'est pas de vérifier si on agraine le mercredi au lieu du jeudi comme prévu dans la convention ou si on est bien à 100 mètres d'un point d'eau et non pas à 95 m.

*Ne tombons pas dans le piège où l'on **rend l'inutile verbalisable et l'essentiel incontrôlé.***

*Si j'étais courageux j'oserais dire **aux lieutenants de louveterie***

Merci pour le travail effectué. Vous êtes sur le terrain, que vous connaissez admirablement, en relation quotidienne avec les agriculteurs et les chasseurs, vous êtes des bénévoles mais vous constatez régulièrement des irrégularités que vous nous signalez, or vous, vous êtes assermentés et n'avez pas dressé un seul procès-verbal cette année.

*Nous voulons une police de la chasse et sommes contre l'irresponsabilité illimitée pour les contrevenants mais avec un OFB dont les missions s'éloignent de la chasse et des lieutenants de louveterie qui ne verbalisent pas, ça devient un peu trop vite **« pas vu pas pris »** même si la gendarmerie fait preuve d'une grosse disponibilité en cas de sollicitation justifiée et je voulais le souligner ici.*

*Si j'étais courageux j'oserais dire à **nos juges***

*J'oserais dire **« pas vu pas pris »** ce n'est pas de votre fait, d'accord, mais **« pris pas puni »** si » !*
Le temps interminable de l'instruction, les vices de procédure et les simples rappels à la loi c'est bien mais ça encourage :

- *la récidive chez les délinquants ;*
- *les victimes à se rendre justice elles mêmes.*

Finalement ça créée du désordre au lieu de préserver l'ordre.
Le pire c'est que cette impuissance de l'État par rapport à ceux qui nuisent se transforme systématiquement en mesures supplémentaires pour ceux qui ne nuisent pas (dernier exemple en date : suite aux récents drames survenus par arme blanche en milieu scolaire, des voix s'élèvent pour réclamer l'interdiction du port d'un couteau de poche pour tous : et bien je vous le dis couper un saucisson avec une fourchette, en bois de cagette, entre deux traques ça va pas être facile !).

Dossier

*De façon plus globale **les contre-pouvoir c'est bien, l'abus de pouvoir non**. La responsabilité limitée oui, l'irresponsabilité illimitée non !*

*Si j'étais courageux j'oserais dire à **nos législateurs** :*

Simplifiez, simplifiez ! Retirez les décimales : prenons la loi sur l'engrillagement :

On aurait pu dire, comme nos amis Belges, nous sommes pour la libre circulation des animaux sauvages alors, à partir de demain, on ne chasse plus dans les enclos ! Et bien non.
Si votre grillage a été apposé avant 1993 et que vous pouvez le prouver alors gardez le, sinon coupe-coupe « 30 cms en bas, 120 cms en hauteur max ». Sauf 10 exceptions !
S'il a plus de 30 ans vous pouvez donc le conserver, mais si un arbre tombe sur votre grillage et l'écrase alors la partie réparée : « coupe-coupe ». Je peux vous prédire un enrichissement des avocats et un engorgement des tribunaux.

Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires.

*Si j'étais courageux j'oserais dire aux **écologistes radicaux** que nous aussi nous voulons une faune et une flore développées mais qu'à leur différence on accepte que l'on ne pense pas comme nous.*
Que nous aussi nous sommes pour le développement des énergies non fossiles mais que l'artificialisation de terres agricoles ne nous semble pas une démarche verte. Le dogmatisme encourage souvent des projets bien éloignés des préoccupations écologiques recherchées ; il ne suffit pas d'être en vert pour être écolo. Il faut vivre au vert, et ça c'est la ruralité, c'est la chasse :
Nous n'avons aucune idéologie, juste un idéal de vie !

*Si j'étais courageux j'oserais dire aux **anti-chasse** que la chasse est la plus ancienne des activités humaines, qu'elle a été vitale, qu'elle reste nécessaire, que c'est notre passion assumée et que la responsabilité de prélever soi-même ce que l'on consomme (cueillette, pêche ou chasse) est finalement plus écologique que d'avaler un steak haché issu d'un animal tué en abattoir après une courte vie barbelée.*
Oui nous sommes très attachés à notre passé mais rappelez-vous qu'il est difficile de savoir où l'on va quand on ne sait pas d'où l'on vient !
Nous ne sommes pas passéistes, l'Intelligence Artificielle c'est sans doute bien mais il y manque l'imagination, la peur, le courage, l'audace et l'émotion. Nous préférons définitivement l'intelligence instinctive.

*Si j'étais courageux j'oserais dire à notre **gouvernance centralisée**, je parle de Paris.*
J'oserais dire que nous nous méfions, spectateurs impuissants depuis des décennies de la vente en viager de notre beau pays. Tout ce qui en faisait sa richesse qu'elle soit financière, culturelle, linguistique, scientifique, littéraire, civique, rurale, gastronomique, scolaire, juridique, spirituelle, médicale, agricole, militaire se délite se brade et s'abandonne.
Une journée de grève aujourd'hui ça s'appelle une journée d'action ! et quand on travaille ça s'appelle comment ?
Pourtant la France prélève beaucoup mais elle dépense « très beaucoup » en frais de fonctionnement et en remboursement d'emprunts, elle n'investit plus, elle vit au-dessus de ses moyens et vend son patrimoine, ses patrimoines. C'est ça le viager :
Ne rien laisser aux générations futures sauf des dettes !

*Si j'étais courageux j'oserais dire **simplification***

On parle de simplification administrative depuis 40 ans, écoutez bien ce que j'ai reçu suite à la réception d'une mise en demeure pour payer une cotisation à la MSA :
« La forclusion tirée de l'expiration du délai de recours ne peut être opposée au demandeur ayant contesté une décision implicite de rejet au seul motif de l'absence de saisine du tribunal contestant la décision explicite de rejet intervenue en cours d'instance ».
Et bien moi rien comprendre ce que toi vouloir dire à moi !

*Si j'étais courageux J'oserais dire aussi « la peur n'exclut pas le danger » et le **principe de précaution** est parfois exacerbé.*
Tout est mangé, digéré, disséqué, bloqué, modifié, freiné, réglementé.

Il faut parfois oser sortir des procédures et mettre à mal ce fameux principe de précaution. Quelles ont été les deux grandes réussites nationales de l'année ? Les Jeux Olympiques et la réouverture de Notre Dame de Paris et bien ces deux réussites incontestables voulues par l'État ont échappé aux foudres administratives. Elles ont été rendues possibles parce que les clés avaient été données à des gens formidables aux mains libres sans ingérence des « empêche-tout ».

Il faut arrêter de freiner, d'entraver, de décourager ceux qui bossent. Cette technostructure doit cesser de penser et décider pour nous en empilant les bureaux d'étude fumeux, des commissions qui commissionnent, des conseils qui conseillent, des concertations qui déconcertent, des rapporteurs qui rapportent, des parcs qui parquent, des conclaves qui clivent, des agences qui analysent, des corridors écologiques qui, qui quoi... ?
Je le redis : le principe de précaution, censé protéger les citoyens ça ennuie les honnêtes gens, ça freine les initiatives et ça profite bien sûr à ceux qui ne les respectent pas (individus ou pays).

*Si j'étais courageux je dirais aux **agriculteurs***

Que nous sommes conscients qu'ils sont les victimes des erreurs des politiques européennes depuis plusieurs décennies, que nous partageons leur aversion pour la paperasserie administrative, les normes plus restrictives qu'ailleurs, la non application de la loi Egalim, mais qu'ils comprennent aussi que l'arrivée massive et récente des projets d'éoliennes, de panneaux photovoltaïques et de méthanisation ou que les plantations de miscanthus et de bambouseraie, nous inquiète pour le moins, mais je l'affirme :
« tout ce qui nous unit dépasse de très loin ce qui nous sépare ».

*Si j'étais courageux j'oserais dire à notre **administration délocalisée**, à notre DDT, à notre préfet.*

Que sans la liberté de blâmer il n'est pas d'éloge flatteur et que je mesure combien la mission est difficile : « faire siennes les directives qui viennent de Paris, les digérer les faire appliquer quoiqu'on en pense !
Je n'ai rien à vous demander c'est donc en toute liberté que je voulais vous dire ici en public, comme nous apprécions les relations que nous avons avec vous, pourtant coincés entre l'État, l'administration centralisée, la justice et tous les contre-pouvoirs ? Mais vous êtes chasseur et vous êtes à l'écoute, à l'écoute de tous, vous tranchez : pas de oui mais ou de moi je, vous décidez et faites appliquer.
Les conflits d'idées restent des conflits d'idées. Il n'y a pas toujours consensus entre nous mais quand il y a consensus c'est qu'il n'y a plus d'idées et puis décision ne veut pas dire scission ; alors maintenir ainsi nos relations monsieur le préfet, et monsieur le directeur de la DDT est notre souhait le plus cher.
A titre plus personnel je voudrais vous féliciter pour vos 3h27 au marathon de Paris.
Monsieur Gil Averous, Monsieur le ministre, cher maire, les français ont sans doute perdu un bon ministre mais les castelroussins ont à coup sûr récupéré l'excellent Maire qu'ils méritaient et je voulais souligner ici la bienveillance dont vous faites preuve ainsi que vos services vis-à-vis de notre fédération.

*Et puis si j'étais très très courageux voilà ce que je dirais pour finir **aux chasseurs***

J'ai toujours été étonné de ne pas voir l'Homme figurer dans la liste des Esod (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) l'Homme devrait y être classé, et en première position. Mais l'Homme peut aussi être une ESPN (Espèce Susceptible de Protéger la Nature) ; ça s'appelle un chasseur, défenseur acharné de la biodiversité.
Qui est susceptible de mobiliser 150 000 personnes le même jour en France pour ramasser des déchets éparpillés dans notre campagne ? Nous !
Nous continuons nos formations, nous nous concentrons sur l'essentiel : le civisme la sécurité l'exemplarité et la défense de la biodiversité.
*Nous investissons notre temps et notre argent pour entretenir notre patrimoine, je parle de la faune je parle de la flore, je parle de nos bois, je parle de nos points d'eau je parle de nos haies ! Nous sommes pour la préservation du patrimoine que nous voulons transmettre aux générations futures **pour donner ainsi un avenir à notre passé.***

*Je voudrais une fois de plus aborder la question de la **sécurité***

Cette année a été émaillée d'incidents dans notre département, incidents sans conséquences, Dieu soit loué mais je souhaiterais refaire un point musclé sur le sujet.
Nos règles de sécurité sont de plus en plus exigeantes, elles doivent être rappelées, elles doivent être appliquées.

Nous devons être intransigeants avec les chasseurs coupables d'imprudence.
Certains me disent ça pourrait faire moins de chasseurs ! Et alors ? Croire aujourd'hui que la pérennité de la chasse repose sur le seul nombre de chasseurs est une erreur stratégique. Certes ça risque de rendre l'équilibre financier plus difficile à atteindre, mais la pérennité de la chasse passe aussi et surtout par les urnes ! Et un accident ça transforme un million de non-chasseurs en un million d'anti-chasseurs et çà ça n'échappe pas à nos élus.
Comprenez bien qu'un candidat à une élection n'hésitera jamais à se déclarer anti-chasseur s'il peut en tirer un avantage électoral. Donc notre objectif est d'empêcher que les non-chasseurs deviennent anti-chasseurs et cela ça passe par notre comportement bien sûr et par le respect des règles de sécurité.
Cette responsabilité revient aux présidents de chasse, pour lesquels nous mettons au point une formation ad hoc.
Il est difficile de se séparer d'un chasseur de son équipe en cas d'incident mais c'est une obligation morale. Imaginez que ce même chasseur soit à l'origine l'année d'après d'un accident grave et bien vous vous en voudrez toute votre vie.

Pour faire un parallèle à priori bizarre entre la conduite automobile et la chasse :
Pour la conduite automobile, le conducteur

- *A passé un permis (le chasseur aussi) ;*
- *Est en total contrôle de ses moyens (le chasseur aussi) ;*
- *Ne double pas en haut d'une côte s'arrête au stop ou au feu rouge, met son clignotant et bien le chasseur doit faire un tir fichant, respecter l'angle de 30°, et porter une veste orange ;*
- *Le conducteur adapte sa vitesse à l'état de la route (la responsabilité de l'État peut être engagée si la route est en mauvais État) et bien il appartient aux responsables de chasse de s'assurer que les allées de tir sont suffisamment larges et droites ou alors, d'interdire le tir à certains endroits si toutes les conditions de sécurité ne sont pas remplies).*

Pardon de le rappeler mais c'est vital, il ne faut pas que ça devienne létal.

Je finirai par la solidarité :
Dans ces temps un peu agités on entend parler d'armées, d'armes, de carburant de munitions de dissuasion mais le plus important c'est la motivation des femmes et des hommes et ça s'appelle le patriotisme ! Et bien à notre niveau, pour la pérennité de la chasse ça s'appelle l'implication personnelle.
Ne l'oubliez jamais si un jour la chasse a besoin de vous, ce qui comptera alors ce sera votre solidarité et votre motivation.
Soyez solidaires entre vous quel que soit le mode de chasse que vous pratiquez, les querelles intestines entre chasseurs c'est de la ***chipisation*** *!*
Ça rend inutile l'essentiel ! Ça divise et ça nous affaiblit ! Être nombreux c'est bien, être ensemble c'est beaucoup mieux !

Et n'oublions jamais que c'est parce que chacun est respecté dans ses différences que chacun respecte la loi commune.
A la chasse le juste moment est essentiel, et bien dans notre mobilisation éventuelle, il est primordial.
Ne râlons pas une fois les décisions prises, mobilisons-nous en amont pour influencer ces décisions comme y excellent nos détracteurs.

D'ailleurs j'en profite pour vous annoncer que dans la semaine du 12 au 17 mai, un manifeste national sera remis aux 36 000 maires de France et donc aux 241 mairies de l'Indre. Ne soyez pas étonnés donc si vous êtes sollicités par un technicien ou un administrateur dans les prochains jours pour distribuer ce manifeste à votre maire.

Pour conclure, oui nous avons de la chance, chance d'évoluer dans un environnement qui n'est pas virtuel, de prendre soin de nos auxiliaires, (chiens chevaux, appelants), de préserver les biotopes favorables, de réguler les prédateurs… tout ceci relève de l'éthique.
C'est L'apothéose du moment.
Chaque heure, chaque minute vaut la peine d'être vécue, à la chasse on ne passe pas le temps, on le vit.

La chasse c'est aussi la crainte, la crainte de ne rien voir, la crainte de la rencontre, la crainte de ne pas tirer, la crainte de tirer, la crainte de rater, la crainte de blesser.

Tout ceci relève de la patience, vertu suprême, vertu élégante mais oubliée, vertu majuscule.
Oui nous avons un devoir de mémoire mais aussi un devoir de futur et nous devons nous démener pour entretenir un territoire toujours plus artificialisé !

Le pire exil ça n'est pas forcément le vrai exil mais l'exil « ressenti » comme la température « ressentie ».
Ça n'est pas forcément de quitter son pays pour l'étranger mais c'est de se retrouver étranger dans son pays, de se sentir en exil chez soi à force de lâchetés, à force de renoncements.
Et bien chers amis chasseurs, ne renonçons à rien et nous continuerons à nous sentir bien, chez nous, à la chasse !

Merci

Intervention du Préfet de l'Indre

Thibault LANXADE

Monsieur le ministre, Monsieur le député, Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président du Conseil départemental, Maire de Valençay, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, l'assemblée générale est un temps aussi formel, Président, pour revenir sur la saison de chasse passée et pour se projeter sur la nouvelle.

Alors, j'ai entendu votre appel Président sur la simplification. Je ne sais pas si mon discours sera facile à lire et à comprendre. Néanmoins, sachez que c'est un sujet auquel, nous sommes tous responsables.
La complexité administrative est souvent incriminée à l'État mais elle est la responsabilité de tous. Je le dis d'autant plus aisément devant Monsieur le parlementaire que, quand les lois sont faites, c'est souvent de là que vient la complexité. Tout un tas d'organisations sont là aussi pour veiller à faire valoir nos intérêts. C'est dans le faire valoir des intérêts que beaucoup de complications arrivent. Je le dis d'autant plus aisément que, quand j'étais entrepreneur, j'ai combattu évidemment avec ardeur toute la complexité administrative. Mais j'étais aussi représentant patronal et quand vous êtes représentant patronal, et que vous êtes en face de la fédération du bâtiment, de la métallurgie, des transports, des assurances, des banques, de la chimie, du pétrole, et bien vous faites valoir aussi les intérêts de ces fédérations. Et chaque fédération qui fait valoir ses intérêts est une complexité. Les lois le Chapelier, qui sont intervenues pendant la Révolution, étaient la suppression de toutes ces normes et toutes ces complexités. C'était en partie les entrepreneurs qui les avaient construites. Et donc la simplification, elle est souvent incriminée à l'État mais une bonne partie repousse de notre responsabilité.
Je me souviendrai toujours d'un entrepreneur qui nous expliquait qu'il fallait absolument arrêter de complexifier la construction des échafaudages parce qu'il avait mis au point un outil qui permettait de pouvoir caler les échafaudages, une petite brique en plastique. Il récupérait des briques de lait, il les fondait et en faisait des petites briques en plastique. Alors tout le monde trouvait ça épatant et puis à la fin de l'intervention devant un parterre d'entrepreneurs, on disait, Monsieur le Préfet, (à l'époque je n'étais pas Préfet, mais le Préfet était présent) : « il faudrait établir une norme pour utiliser des produits afin de caler les échafaudages ». C'est la responsabilité de tous, et en tant que Préfet dans le département, je le mesure tous les jours.
Alors l'État essaye tant bien que mal, avec le concours du Parlement, de légiférer pour simplifier. Il y a un chantier gigantesque. Mais c'est aussi une responsabilité que nous avons à l'échelon départemental avec les latitudes et les pouvoirs qui nous sont donnés pour simplifier, déroger. C'est compliqué et je m'y suis affronté d'ailleurs sur quelques sujets de simplifications avec les écrevisses de Louisiane par exemple. Je pensais que c'était assez simple finalement et de bon aloi de pouvoir ramasser nos écrevisses, de pouvoir les déguster au lieu d'aller acheter au Carrefour ou au Leclerc des écrevisses qui viennent de Chine. Et ce n'est pas si simple…
Les battues affinitaires, on y reviendra tout à l'heure, je pensais que c'était aisé de proposer une solution alternative à la battue contraignante administrative. J'ai été attaqué, et à plusieurs reprises par des associations qui considéraient que cet arrêté était nocif pour l'environnement. Probablement qu'ils ne l'avaient pas lu entièrement.

Dossier

Je vous le dis, la simplification est l'affaire de tous. Alors, si je reviens sur une partie un peu plus formelle, je tiens tout d'abord à souligner la remarquable collaboration, et vous l'avez évoqué Président, entre les services de l'État et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre. Au vu des nombreuses actions communes qui sont les nôtres, je sais pouvoir m'appuyer sur les services de la DDT et de l'OFB, afin de réguler au mieux la mise en œuvre des nouvelles réglementations en lien avec le monde de la chasse et de leurs évolutions au sein du territoire. Je pense tout d'abord à l'engagement, vous l'avez évoqué, que j'ai volontairement voulu adopter dans son application au regard de la situation dans l'Indre.

Alors il reste des aménagements à faire et il y a encore un point qu'il faut travailler, c'est à partir de quand on passe d'une restauration à une rénovation L'arbre qui tombe sur le grillage, est-ce une rénovation ou une restauration ? C'est un point que nous avons encore à apprécier afin d'éviter toutes difficultés pour les propriétaires.
Je noterai également l'implication de l'OFB dans le suivi, le contrôle de la régularité des conventions d'agrainage qui a été un point stratégique dans le plan du Schéma départemental. Nous aurons peut-être à l'adapter Président, en fonction de ses évolutions lorsque nous aurons les comptages définitifs. Alors nous regarderons ensemble, comment nous devons l'adapter.
Vingt contrôles de terrain ont permis de relever six infractions dans la pratique de l'agrainage. La pérennité du dispositif dépend du respect des conditions de mise en œuvre et je resterai très vigilant sur ce point.
L'OFB est également investi dans le respect de la sécurité avec rigueur. Comme à son habitude, en effectuant de nombreux contrôles de terrain, même si un accident et trois incidents sont à déplorer dans l'Indre pour la campagne 2024-2025 (contre deux accidents et deux incidents l'année dernière). Je vous le rappelle, la sécurité est l'affaire de tous, mais vous les chasseurs, vous en êtes les garants.
Je voulais également saluer l'action des Lieutenants de louveterie. Ils rendent un service fondamental de conseils techniques et de conciliation des acteurs sur l'ensemble du territoire et du monde de la chasse. Cette année, soixante-quinze prélevés, et non par des battues administratives mais des battues affinitaires. Mais nous devons, là aussi, rester vigilants sur les battues affinitaires car je ne souhaiterais pas que les 2 677 plans de chasse viennent à être grignotés, par les battues affinitaires que nous avons conjointement mis en place Président, et je sais que vous y êtes attentif. En clair, les territoires qui chassent peu doivent continuer à avoir des plans de chasse et ne pas se dire « tiens il y a un nouveau dispositif qui permet de pouvoir réunir quelques chasseurs au travers d'une battue affinitaire et de chasser dans des conditions différentes ». Agents bénévoles, les Louvetiers assurent à leurs frais les missions que l'État leur assigne. Ce n'est pas loin de 282 interventions en 2024 dont 73 battues et 30 opérations par tir.
Ainsi, j'ai de nouveau mobilisé des crédits pour cette année pour soutenir leurs actions au côté du Conseil Départemental et de la Fédération des Chasseurs. Ces sommes restent bien faibles je le sais, au regard des services rendus par les agents commissionnés et assermentés, qui pour certains d'entre eux, doivent encore concilier leur activité professionnelle en fonction des dévolus de la louveterie.

Enfin, je n'oublie pas qu'ils ont été, encore cette année, mobilisés dans leurs missions afin de relayer les évolutions du Schéma Départemental de la Gestion Cynégétique en suppléant et en distillant avec pédagogie aux acteurs du territoire, la nécessité d'adhérer au plan de gestion des sangliers. Les mesures proposées et portées par la Fédération et parfois incomprises ou rejetées par certains acteurs du monde agricole et cynégétique. Au-delà de l'action des Louvetiers, je tiens à rappeler que la chasse est bien la première option dans la régulation des populations de sangliers et de cervidés. Il appartient à la Fédération des Chasseurs de tout mettre en œuvre pour que les territoires soient chassés régulièrement et que les prélèvements soient suffisants. L'action des louvetiers ne saurait se substituer à vos obligations et ne doit être utilisée qu'en dernier recours.

Je terminerai par évoquer la mise en place de cette campagne de Schéma Départemental et l'accompagnement des Fédérations de Chasse par l'État. Je pense que dans le cadre de ce plan triennal, une contribution financière a été accordée à votre Fédération afin d'assurer la réforme structurelle du système d'indemnisation des dégâts de gibier : au total, un million deux cent mille euros de 2023 à 2025 en contrepartie de divers engagements que nous avons déterminés ensemble.

L'objectif de ce plan triennal est de voir diminuer les superficies agricoles impactées par les dégâts de grands gibiers d'au moins 20% à l'horizon 2025. Ces résultats seront donc expertisés prochainement en corrélation avec les prélèvements de grands gibiers afin d'objectiver l'atteinte des résultats attendus et de diminuer le coût des indemnisations liées aux dégâts de grands gibiers :
près de 900 000 € pour 2023-2024 et donc près de 700 000 € pour les sangliers et 200 000 € pour les grands cervidés, et beaucoup moins pour les chevreuils.

Ce travail sera aussi l'occasion de faire un bilan de la mise en œuvre de la première année du Schéma Départemental Cynégétique. Pour cela nous travaillerons à vos côtés comme nous l'avons toujours fait dans un esprit de coopération.
Je vous remercie.

Intervention du maire de Châteauroux

Gil AVEROUS

Monsieur le Préfet, Monsieur le Député, Monsieur le Président GANDILLOT, Mesdames, Messieurs, Chers amis,
Ce n'est pas facile de passer derrière le président et son intervention fort instructive, fort intéressante et fort pertinente.
Pour reprendre peut-être les propos évoqués, j'aurais tendance à dire « moi, essayer de faire comprendre à toi, ce que je veux te dire ». Je vais essayer d'être le plus compréhensible possible, vous dire, et j'en suis très heureux évidemment, le plaisir que j'ai d'être devant vous aujourd'hui. Parce que l'assemblée générale de la Fédération, c'est toujours un moment fort de la vie de la Fédération départementale mais aussi de la vie des chasseurs en particulier. C'est l'occasion pour moi de saluer l'engagement constant du Président GANDILLOT et de son équipe à la suite du Président GENICHON. C'est vrai que cette transition s'est faite naturellement, avec efficacité et ça c'est important de préparer les choses et de faire en sorte qu'une association aussi puissante que la vôtre puisse perdurer dans son action. Merci pour ce que vous faites au quotidien pour promouvoir une chasse responsable ancrée dans nos territoires ruraux. Vous le savez, vous êtes avant tout des acteurs de terrain au contact de la nature. Des acteurs qui contribuent activement à la gestion de la biodiversité. On parlait d'écologie tout à l'heure, les écologistes en parlent beaucoup mais ceux qui la font au quotidien c'est évidemment le monde rural, à travers nos agriculteurs, nos paysans et nos chasseurs, nos contribuables à la régulation des espèces, à la surveillance sanitaire de la faune et ça aussi il faut le dire. Mais aussi au maintien des paysages vivants qui font le charme de nos territoires en plus des paysages naturels.
Dans l'Indre, vous incarnez ce lien fort entre l'Homme et la nature, entre traditions et responsabilités. Je suis vraiment très fier de ce que vous organisez chaque année ici à Châteauroux. Je veux parler, vous vous en rappelez tous puisque c'était il y a quelques jours seulement, du 15ème Salon de la Chasse et du 23ème Rendez-Vous des Cerfs. C'est vraiment un moment de rencontre, de partage, où à la fois, on fait le bilan de la saison de chasse, mais on ouvre aussi aux autres le plaisir de partager ce que vous vivez tout au long de l'année, et de faire découvrir à ceux qui en sont étrangers, notamment les habitants de Châteauroux qui sont des urbains et qui n'ont pas toujours la chance d'être issus du monde rural et d'avoir eu

une famille qui leur a fait découvrir la nature et en particulier la chasse. Merci à vous de prendre du temps sur tout un week-end pour partager votre passion et je l'espère donner à d'autres l'envie de vous rejoindre. Je voudrais encore une fois, particulièrement saluer le travail de la Fédération et son dynamisme pour ses actions en matière de sécurité, de formations, et de transmission aux jeunes générations. On en a quelques-uns dans la salle ici, on en voit, on aimerait toujours en avoir plus et c'est important pour nous aussi dans nos fonctions, dans nos responsabilités les uns, les autres, de pouvoir transmettre cette passion de la chasse et d'essayer d'inviter le maximum de jeunes à s'y intéresser et à rejoindre le monde des chasseurs. En tout cas, vous pouvez compter sur mon écoute, sur mon engagement à vos côtés pour être un ambassadeur de la chasse pour vous défendre au quotidien. Je vous souhaite pour conclure, parce qu'il y a d'autres interventions, je ne voudrais pas être trop long, une bonne assemblée générale, des échanges constructifs et comme d'habitude de faire avancer cette cause et d'essayer de nous retrouver chaque année plus nombreux. Même si, comme le disait le Président tout à l'heure, ce n'est pas la quantité de chasseurs qui compte, c'est la qualité des chasseurs. Cela fait plaisir de se retrouver nombreux et continuer ainsi. Vous savez que je serai, à l'instar des élus de ce département, à vos côtés pour défendre cette activité si utile à nos territoires. Merci encore à chacune et chacun d'entre vous.

COOPTATIONS DE JEANNE CHATILLON ET OLIVIER DAUPHIN

Approuvée à l'unanimité

Rapports des activités fédérales

par Joël DODY, Secrétaire Général

Situation des AFFILIES AU TITRE DU TERRITOIRE (contrat de prestations de services) :

91 sociétés communales (dont 2 ACCA), 69 sociétés privées, 222 affiliés particuliers, 3 GIC, 1 GIAC.

Au titre de la cotisation obligatoire de PLAN DE CHASSE (campagne 2024-2025) :

1 714 adhérents.

Au titre du PERMIS DE CHASSER (campagne 2024-2025 au 15.04.2025) :

10 396 cotisations fédérales soit une baisse de 1.75% (dont 4 986 validés via internet) :
5 508 permis nationaux ;
4 338 permis départementaux ;
171 permis nouveaux chasseurs ;
361 permis temporaires départementaux 3 & 9 jours ;
18 permis temporaires nationaux 3 & 9 jours ;
5 083 assurances responsabilité civile chasse « AXA ».

PLAN DE CHASSE 2024-2025 (enclos de chasse compris)

2 677 notifications individuelles.
Le travail des sous-commissions (composées de membres de la DDT, des louvetiers, des représentants des forestiers, de l'ONF, de la propriété rurale, de la chambre d'agriculture, de l'OFB, de la FDC 36) s'est étalé sur 4 journées.
Attributions & réalisations :
1 357 cerfs dont 961 CEM1 (664 réalisés) et 396 CEM2 (266 réalisés), 1 762 biches (1 047 réalisées), 1 197 jeunes cervidés (717 réalisés).
10 615 chevreuils (8 512 prélevés, sur déclaration).
Sur le GIC du Blanc 294 brocards alloués (250 réalisés), 330 chevrettes (262 réalisées), 318 jeunes chevreuils (224 réalisés).
Enfin 84 daims attribués pour 32 réalisés et 40 mouflons pour 24 réalisations.

PRELEVEMENTS SANGLIER DECLARATIF (ENCLOS DE CHASSE COMPRIS) :

12 677 (territoires soumis à plans de chasse ou plans de gestion)

PLANS DE GESTION SANGLIER : 232

CONVENTIONS AGRAINAGE : 100

DEGATS DE GIBIER

Pour la récolte 2024, 753 dossiers réglés pour un montant total de 934 726 € d'indemnisation, auquel il faut ajouter 126 362 € de frais d'estimation, ce qui représente une baisse de -14 % par rapport à l'année de récolte 2023.
Les préjudices subis se répartissent de la sorte : 80 % sangliers, 20 % cervidés.
Sur l'ensemble de ces dossiers, 33 exploitants ont eu un abattement variant de 10 à 50 % du montant de leur indemnisation.
La répartition des principaux postes d'indemnisation est la suivante :

Prairies	17,40%
Maïs	36,90%
Blé tendre	22,10%
Tournesol	10,30%
Colza	4,20%
Autres céréales printemps (Triticale, millet, sorgho, orge)	4,20%
Pois	0,60%
Cultures spécialisée	1,50%
Autres céréales	2,80%

PROTECTION DES CULTURES

Pour la saison 2024, ce sont 26 nouvelles conventions de prêt de matériel de clôture électrique qui ont été signées par les exploitants :

Grands cervidés	5
Sangliers	20
Chevreuils	1
Ensemble des clôtures destinées à la protection du maïs	21

Le montant total mis à disposition des agriculteurs, avec le renouvellement de certaines conventions à terme, s'élève à 30 296 €

COMPENSATIONS FINANCIERES VERSÉES AU TITRE DE LA REGULATION DES PREDATEURS EN 2023-2024 :

22 632 € (3 806 renards, 1 153 renardeaux, 232 corneilles noires et 55 pies).

COMPENSATIONS FINANCIERES 2023-2024 :

Les compensations financières pour l'aménagement de territoires, l'achat de gibier reproducteur et de repeuplement se sont élevées pour les sociétés communales, privées et affiliés à 9 012.84 €, 800 € pour le GIC de la Châtre, 800 € pour le GIC de la Région Blancoise.

CARNETS DE PRELEVEMENTS BECASSES 2023-2024 :

Distribués : 2 954 - Retournés : 1 746 (59%) - Bredouilles : 1 341 - Inutilisables : 3 – Avec prélèvements : 399 – Non renseignés : 16 = 1 655 bécasses prélevées (dont Chassadapt).

PROCES VERBAUX :

En 2024, la Fédération a été destinataire des procès-verbaux et timbres amendes dressés par l'Office Français de la Biodiversité. Toutes les procédures sont transmises à notre avocat, Maître Decressat afin que la Fédération puisse se constituer partie civile.

ACCUEIL DE STAGIAIRES :

Votre Fédération accueille régulièrement des élèves ou étudiants en stage.
Camille ROBERT – seconde environnement – Vendôme
Julien DENIS – stage découverte 3ème – Collège de Vatan
Wyatt SERRAIT – 1ere GMNF Montmorillon
Océane MORIN – 1ere année BTS GPN Neuvic
Noëlie BERNARD – 1ere année BTS GPN Vendôme.

DOMAINE DU PLESSIS / ETANG DE BEAUVAIS

par Christian MESNARD,

Bilan des activités réalisées au domaine du Plessis en 2024

Le domaine du Plessis à Migné est géré par la FDC 36 pour le compte de la

Dossier

Fondation pour la Préservation de la Nature depuis son acquisition en 1993. Il a pour vocation la formation des chasseurs, l'éducation à l'environnement, et la préservation des habitats typiques de la Brenne.

En 2024 nous avons accueilli **1 720 visiteurs** dont 436 dans le cadre des formations.

L'association départementale des chasseurs de Grand Gibier de l'Indre organise le **Brevet Grand Gibier**, et quelques séances de formation au Plessis ont accueilli 29 personnes.

L'association française pour l'**utilisation du chien de sang** a organisé un week-end de formation à cette discipline, qui a regroupé 32 participants.

Les **visites encadrées** nous permettent de toucher un public souvent non-chasseur, et d'expliquer dans un cadre convivial notre vision du rapport entre l'Homme et la nature (centres de loisirs, randonnée Groupama, vieilles maisons françaises, touristes via le PNR…). Les participants viennent de toute la France, voire de l'Europe, et découvrent souvent notre région.

Des travaux d'entretien et de gestion des milieux sont menés tous les ans, ainsi que des programmes de suivi de différentes espèces et de leurs habitats dans le cadre de l'**écocontribution**.

Le Domaine du Plessis intervient dans le programme « éco-zh », écologie des zones humides, qui regroupe plusieurs actions.

L'ouverture des friches et l'entretien des prairies fait partie des priorités du domaine, typique des milieux brennous. Les étangs et mares de la propriété font l'objet d'entretien, de suivis faunistiques et floristiques variés. Les saules sont gérés pour limiter leur envahissement (arrachage et brulage).

Les oiseaux d'eau font l'objet de comptages et de suivi en reproduction depuis 30 ans, quelques individus sont capturés chaque année dans le cadre du programme de baguage du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris.

Depuis quelques années, les Cistudes, reptiles et amphibiens sont suivis en collaboration avec les associations naturalistes, pour connaitre leur évolution sur le Domaine.

Les **7 journées de chasse** réalisées pour limiter la population de sanglier ont accueilli 242 personnes (chasseurs, traqueurs, accompagnateurs).

Les **5 journées de pêche** ont rassemblé 108 personnes, pêcheurs, étudiants, lycéens et écoliers.

Le piégeage réalisé toute l'année a permis de capturer 53 ragondins et 1 rat musqué, 1 corneille et plus de 10 000 écrevisses de Louisiane.

Merci aux administrateurs, bénévoles, stagiaires, au service technique et à l'équipe administrative, de leur indispensable soutien au fonctionnement du domaine.

Etang de Beauvais :

4 passées aux canards ont été organisées pour les reçus à l'examen du permis de chasser encadrées par l'ADCGE et le service technique de la Fédération. Quelques nouveaux chasseurs ont ainsi pu pour certains découvrir ce mode de chasse, et tirer quelques cartouches, même si les prélèvements sont restés modestes.

Rappelons que la gestion de cet étang est dévolue à l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau.

FORMATIONS & SÉCURITÉ

Suivi technique par Bruno DUTEIL,

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER
(technicien référent David Babigeon)
Au cours de l'année 2024, l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération ont organisé 7 sessions de permis de chasser.
Depuis plusieurs années, la Fédération assure la gestion administrative et les formations théoriques et pratiques des candidats tandis que l'OFB assure les examens.

25 journées de formations obligatoires ont donné lieu à 25 journées d'examens uniques.

FORMATIONS OBLIGATOIRES :
250 convoqués : 226 présents.

EXAMENS UNIQUES : 248 convoqués : 221 présents : 169 reçus, soit un taux de réussite de 76 %.

CHASSE ACCOMPAGNEE
Cette année 2024, les techniciens de la Fédération ont ainsi formé 38 candidats et 65 accompagnateurs au Domaine du Plessis à Migné. Les candidats et accompagnateurs ont été formés au fur et à mesure des disponibilités.

FORMATION CHASSE A L'ARC (technicien référent Jérôme Berton)
Une session a été organisée le samedi 7 septembre, 10 personnes ont pu être formées.

FORMATION PIEGEURS
Les formations organisées se sont déroulées courant mars, avec un total de 43 inscrits répartis en 2 groupes (la formation se déroule sur 2 journées complètes). Sur 35 personnes formées 32 ont reçu un agrément piégeur dans l'Indre (2 étaient en recyclage et 1 hors département a fait la demande d'agrément dans son département).

Une formation spécifique a été organisée le jeudi 28 mars 2024 pour 21 élèves du Lycée Agricole de Montmorillon.

FORMATION GARDES PARTICULIERS (technicien référent Jérôme Berton)
1 session de formation Module 1 et 2 (Notions juridiques et police de la chasse) a eu lieu en partenariat avec l'OFB (en mai-juin) avec un total de 6 personnes formées.

FORMATION VENAISON
Une session de formation d'une demi-journée a eu lieu le mardi 15 octobre 2024 après-midi au GDMA ; 13 personnes présentes ont reçu une attestation de formation à l'examen initial du gibier sauvage.

FORMATION OISEAUX D'EAU
Pas de session de formation en 2024.

FORMATION TIR ESTIVAL DU RENARD
Pas de session de formation en 2024.

FORMATION DECENNALE SECURITE
Cette formation obligatoire avant 2030 n'est pas un examen mais consiste en un rappel (avec entre autres un diaporama) des gestes de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action qu'hors action de chasse, des situations d'accidents, des comportements à adopter lorsque l'on rencontre un usager de la nature non-chasseur, l'adaptation de l'arme au gibier chassé, etc.

Actuellement la formation se poursuit avec des sessions programmées au siège de la Fédération à raison d'une par mois environ. Tous les chasseurs du département de l'Indre sont invités à s'inscrire au fur et à mesure. Cette formation peut aussi s'effectuer en distanciel sur le site internet de la Fédération. A ce jour, en cumul 2 849 chasseurs ont suivi leur session de formation en présentiel et 588 ont finalisé leur session en distanciel.

A titre d'information et à ce jour :
Candidats potentiels restant à former : 8 187
Candidats en cours de formation présentielle : 24
Candidats en cours de formation distancielle : 13

Candidats inscrits en distancielle sans avancement : 104
Candidats inscrits et finalisés dans d'autres fédérations : 477

SYSTEME D'INFORMATION SUR LES ARMES :
Depuis le 8 février 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 les chasseurs avaient obligation de créer un compte SIA afin d'enregistrer leurs armes. En date du mois de février 2025, 8 527 chasseurs du département ont fait cette démarche. Félicitations, le département se situe parmi les meilleurs dans la création des comptes SIA pour les chasseurs. Chacun doit garder en sa possession son numéro SIA, constitué des 3 premières lettres de son nom suivi des 3 premières lettres de son prénom et suivi de chiffres et de lettres, son identifiant et son mot de passe.

AVANCEE DE LA MISE EN PLACE DE LA FORMATION ORGANISATEUR DE CHASSE
Une formation organisateur de chasse, formation facultative, sera réalisée par la Fédération au domaine du plessis. D'une durée d'une demi-journée, cette formation sera limitée à 40 personnes par session.
Une première session sera dispensée pour les louvetiers du département en mai 2025.
Un calendrier pourra être réalisé courant 2025 en fonction des inscriptions. Cette formation sera payante au prix de 10€.

SUIVI TECHNIQUE & SANITAIRE

par Guy PATUREAU-MIRAND,

REPRISES DE LAPINS DE GARENNE :
Plusieurs reprises de lapins de garenne effectuées sur les zones industrielles d'Issoudun et Châteauroux ainsi que sur les territoires où les dégâts agricoles étaient trop importants. Les 100 lapins repris en 6 sorties ont été relâchés sur les communes de MEZIERES EN BRENNE, MIGNE, ORSENNES, LA MOTTE FEUILLY, VENDOEUVRES et NIHERNE, préalablement aménagés avec des garennes artificielles sur les territoires.
Les personnes intéressées par de telles opérations en 2025 peuvent contacter le service technique de la Fédération.

RECENSEMENT DE LA PETITE FAUNE DE PLAINE SUR LES TERRITOIRES DE REFERENCE :

Analyse de la reproduction : été 2024
Echantillonnages réalisés sur différents territoires de notre département qui permettent de faire une analyse très précise de la réussite des couvées avant l'ouverture de la chasse.
Suivis effectués sur les communes de Chouday, Ségry, Saint-Aubin, les Bordes et Sainte-Lizaigne pour la perdrix grise et rouge, et pour le faisan les communes d'Orville, Déols, Coings, Vineuil et Fontenay.

Indice Cynégétique d'Abondance Lièvre Varennes/Fouzon : saison de chasse 2024
Indicateur qui consiste à analyser les tableaux et la pression de chasse sur l'espèce, et d'établir un ratio jeune/adulte dans les prélèvements. (radiographie de la patte avant pour déterminer la classe d'âge du lièvre).

Indice Kilométrique d'Abondance lièvre Boischaut Nord et Champagne : février 2024
IKA lièvre en Boischaut Nord, 26 circuits d'environ 1 km prospectés de nuit à l'aide de phare en voiture, afin de suivre l'évolution des populations sur 7 communes dont celles concernées par l'ICA lièvre.

IKA lièvre en Champagne Berrichonne, 37 circuits d'environ 1 km prospectés de nuit à l'aide de phare en voiture, afin de suivre l'évolution des populations à l'échelle de la région agricole (environ 90 000 ha).

Réseau National Lièvre :
Mise en place d'un territoire de référence interdépartemental (Indre et Cher) dans la région agricole Champagne Berrichonne.
En concertation avec la FDC 18 et l'OFB une zone de travail est donc définie.
Territoire d'environ 8 000 ha sur les communes de Migny, Saint-Georges-sur-Arnon et Issoudun pour l'Indre, Poisieux et Lazenay pour le Cher. Le but étant de mettre en place 3 indicateurs de suivi de l'espèce lièvre afin de mieux appréhender l'évolution des populations.

- Suivi des effectifs reproducteurs avec un échantillonnage par point (EPP), 15 points dans l'Indre et 20 points dans le Cher, observations de nuit à l'aide de phare (éclairage à 360°) ;
- Suivi des prélèvements à la chasse : récolte des tableaux de chasse sur l'ensemble de la zone ;
- Suivi de la réussite de reproduction : récolte de 38 cristallins dans l'Indre et de 6 dans le Cher, analysés par le laboratoire d'Alençon pour définir l'âge de chaque individu (ratio de jeune-pyramide des âges…).

L'ensemble de ces comptages permet de définir des données de présence et d'abondance sur les prédateurs et plus particulièrement le renard.
Un grand merci aux chasseurs bénévoles ayant participé à ces opérations de comptages.

Comptage de reproducteurs au printemps 2024 :
Recensement des perdrix et des lièvres sur le GIC de Chouday et Villiers-les-Roses le 25 et 29 mars avec la collaboration du Lycée agricole privé de Saint-Cyran-du-Jambot et des chasseurs locaux.
Recensement des coqs faisans en avril sur le GIAC de la Ringoire ainsi que sur les communes d'Orville, Fontenay et Reboursin.

JACHERES FAUNE SAUVAGE 2024 :
31 exploitations agricoles représentant 84.74 hectares de Jachère Environnement et Faune Sauvage sur 89 parcelles répartis dans 29 communes du département.

Opération Semences Faune Sauvage 2024 :
La rétrocession de semences organisée en collaboration avec l'Association Petit Gibier a pu être assurée avec un système de « drive ». Cette distribution a permis la mise en culture de 500 ha de couvert à destination de la faune sauvage selon nos estimations.

OPERATION SAINTE-CATHERINE : des projets qui prennent racine !
2024 a été une année particulièrement humide, ce qui n'a pas facilité la réalisation de nos chantiers. Le déroulage des bâches et les plantations ont parfois été laborieux. Cependant, nous avons tenu nos objectifs : la grande majorité de nos projets ont été menés à terme dans des conditions plutôt satisfaisantes, compte tenu de la météo.

ETRECHET : plantations prometteuses
C'est chez Didier Hervouet, que la première plantation a eu lieu. La Fédération continue d'utiliser des matériaux 100 % biodégradables : protections en carton et bâches en cellulose de maïs de 2 mètres permettant de planter trois rangées.
Un beau projet de 1 100 mètres en intra parcellaire qui se connecte avec celui de l'année précédente mis en œuvre chez Alexis Charpentier sur des parcelles attenantes.
Le Lycée Agricole Naturapolis a mené cette plantation avec les classes de seconde « aménagement » et de 4ème, accompagnées de leurs professeures Marion Leroy et Emelyne Pujolle. Un vrai rendez-vous pédagogique pour les 45 élèves qui ont pu mieux appréhender les réalités de l'aménagement du territoire en milieu agricole.

SAINT-GEORGES-SUR-ARNON : une continuité de projets
Sur l'exploitation agricole de Michel et Victor Arby, où des plantations avaient déjà été réalisées en 2017 et 2022, 400 mètres supplémentaires en intra-parcellaire cette année. Cet aménagement sera complété par des bandes de switch grass de 1.5m de large au printemps prochain.
Beau projet mis en œuvre par la classe de terminale aménagement du lycée Naturapolis de Châteauroux et leur professeur Fabrice Boullais dans le cadre de leur suivi continu.

SAINT-LACTENCIN : deuxième année consécutive
Pour la deuxième année consécutive, une plantation a été réalisée sur l'exploitation agricole de l'EARL du Brilloux, chez la famille Hannequart. Cette saison, 300 mètres de haies en bordure d'une parcelle agricole.
Projet mis en œuvre par 40 élèves des classes du Lycée de St Cyran-du-Jambot, et leurs professeurs Valérie Verdet, Bertrand Walter et Jean Michel Souverain toujours au rendez-vous.
Une journée tout aussi pédagogique puisque les élèves ont pu assister à la présentation

Dossier

de l'exploitation et ainsi repartir avec un panel de connaissances.

ARDENTES : un projet agro-cynégétique
Sur un territoire magnifique dédié à la chasse, Christian de Grandry et son garde Christian Babaud ont choisi de planter une haie de près de 450 mètres en bordure de chemin et de bandes de culture à gibier, qui seront mises en place au printemps.
Un beau projet qui s'est parfaitement déroulé avec l'aide de chasseurs locaux, et de la classe de premier aménagement du lycée Naturapolis de Châteauroux.
Plein de bon sens sur un territoire où la gestion du petit gibier sédentaire de plaine est depuis fort longtemps la priorité.

LES BORDES : une histoire familiale
Chez Patrick et Antoine Ledoux, plantation d'une haie de 100 mètres, composée d'essences variées (prunellier, noisetier, aubépine, fusain, etc.) pour peaufiner un territoire déjà très aménagé et compléter une haie existante. Ce projet s'inscrit dans une belle histoire familiale : le grand-père d'Antoine avait initié la plantation dans les années 1980, son père Patrick avait poursuivi dans les années 2000, et Antoine, à son tour, apporte sa contribution. Une véritable transmission de passion et d'engagement pour la préservation du petit gibier naturel sur ce territoire référence pour les perdrix grise et rouge.

Un grand merci à tous les participants pour leur investissement sans faille et l'accueil chaleureux réservé aux élèves, qui découvrent ainsi les réalités du monde cynégétique et agricole.

Si vous avez des projets, n'hésitez pas à nous solliciter. Nous vous accompagnerons pour trouver les meilleures solutions et financer ces aménagements indispensables au maintien de la petite faune sédentaire de plaine.

CONNAISSANCE DES TABLEAUX DE CHASSE
Les résultats 2023-2024 de l'enquête annuelle menée auprès des détenteurs de plans de chasse vous ont été présentés dans la revue « La Chasse et Vous » d'août 2024.

Les résultats concernant les oiseaux d'eau et autres migrateurs demeurent toujours trop fragmentaires à l'heure actuelle. Nous souhaiterions compléter ces informations par les tableaux des territoires hors plan de chasse ou plan de gestion, sur une base entièrement volontaire et de façon anonyme (fiche disponible dans la revue fédérale). N'oublions pas que, bien que les données techniques puissent ne pas nous garantir de succès, leur absence nous condamne assurément à l'échec ! À ce jour, notre base de données compte plus de 21 000 informations et suit plus de 50 espèces dans le cadre de ce programme mené depuis 2015.
En ce qui concerne la bécasse, les tableaux départementaux sont désormais bien établis, grâce au carnet de prélèvement obligatoire ou à l'application Chassadapt. Un rappel important : ce carnet doit être retourné à la FDC 36 avant le 30 juin, faute de quoi il ne pourra pas vous être délivré un carnet pour la campagne suivante.

GESTION DES DETENTEURS D'APPELANTS
5 détenteurs d'appelants pour la chasse du gibier d'eau pour la saison 2024-2025.

AVIFAUNE MIGRATRICE
GIBIER D'EAU
1/ Le suivi en période de reproduction, suivant le protocole OFB/FDC sur la productivité des étangs de Brenne a pu se dérouler normalement, de mi-avril à début août, sur un échantillon d'étangs réduit. (Le Plessis et Beauvais)
Les niveaux d'eau élevés en sortie d'hiver sur la majorité des étangs semblent avoir perturbé la nidification des Anatidés.
Le suivi à échelle réduite ne permet pas de tirer une réelle conclusion, cependant les observations des chasseurs accompagneraient notre constatation ; une faible nidification pour la plupart des espèces.
Sur un plus long terme (depuis 2006) : baisse des densités de couples et de couvées pour colvert et milouin, stabilité pour chipeau et morillon et augmentation pour la nette rousse. On observe aussi que les couvées sont, en principe toujours plus ou moins concentrées sur quelques étangs (voir bilan), qui restent les mêmes d'une année sur l'autre. Il y a bien un effet « milieu » : nature du sol, végétation aquatique, gestion piscicole…
S'ajoute aux conditions météorologiques, la prédation des nids ou des jeunes. Il serait alors intéressant de mesurer l'impact des mustélidés, corvidés, renards, surmulots et sangliers !
Enfin, l'observation ou la connaissance de plusieurs couvées d'oie cendrée et de tadorne de Belon confirme l'implantation de ces espèces en Brenne.

En résumé, pour 2024 :
Une tendance à la baisse sur la reproduction des anatidés.

2/ Les six comptages d'oiseaux d'eau en période d'hivernage, de mi-octobre à mi-mars, ont pu être réalisés dans le cadre du réseau « Oiseaux d'eau » FDC36, pour le compte de la FNC, dans le cadre du protocole qui la lie à ISNEA, avec la contribution essentielle des bénévoles qui le constituent, chasseurs ou naturalistes (RNN de Chérine, PNR Brenne), et que nous tenons à remercier ici. Les comptages hivernaux ont lieu aux alentours du 15 de chaque mois, sur un échantillon d'étangs définis. A l'inverse de la saison dernière, les niveaux d'eau étaient élevés. Le changement climatique joue probablement un rôle sur la redistribution des oiseaux à l'échelle européenne.
L'évolution des pratiques cynégétiques et agricoles influe sur le potentiel d'accueil des étangs de Brenne.
Comme à l'image des chasseurs, nos bénévoles sont vieillissants… Ces derniers et le service technique de la fédération se réorganisent et tentent de suivre ces populations d'espèces pour continuer de défendre une passion commune : celle de la chasse aux gibiers d'eau. Dynamisme et rigueur sont indispensables, la jeunesse est donc la bienvenue.

3/ La collecte d'ailes s'est poursuivie, tant de bécassines pour le Club International des Chasseurs de Bécassines, que de toutes espèces de canards et de vanneaux pour l'étude menée dans le cadre du protocole FNC/ANCGE/ISNEA.
Pour 2024-2025, ont été collectées :
- 61 plumages de bécassines des marais ;
- 2 plumages de bécassines sourdes ;
- 583 ailes de canards toutes espèces confondues ;
- 30 ailes de vanneaux huppés.

Rappelons que ces résultats permettent d'avoir une image assez précise de la structure des prélèvements (répartition par âge et par sexe…).

4/ Aucun oiseau n'a été bagué sur notre site. Les fortes fluctuations des niveaux d'eau et le manque d'oiseau en sont les principales causes. Le baguage des oiseaux d'eau (canards essentiellement, mais aussi bécassines, et depuis cette année, poule d'eau et foulque), est réalisé dans le cadre de programmes OFB, sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle.

BERNACHE DU CANADA
OUETTE D'EGYPTE
Ces deux espèces exotiques invasives font toujours l'objet d'un suivi particulier, tant de leurs effectifs que des prélèvements réalisés.
La bernache du Canada semble toujours se développer en Brenne et en Queue de Brenne. Si certains détenteurs de droit de chasse fournissent un effort de prélèvement sur cet oiseau, ce n'est malheureusement pas le cas de tous, d'autant plus que cet oiseau devient vite méfiant… La FDC 36 est chargée du suivi des tableaux de cette espèce, qui varient de 30 à 50 individus selon les années, mais semblent insuffisants, même si la productivité de cette espèce est curieusement faible en Brenne.
L'Ouette d'Egypte est toujours signalée occasionnellement en Brenne et sud-ouest du département notamment. La déclaration des individus tirés reste obligatoire, mais bien peu de prélèvements nous sont signalés... En général, nous les apprenons par hasard ! Nous vous engageons encore à nous informer de toute observation d'individus de cette espèce, afin que nous puissions rester des interlocuteurs incontournables dans la gestion de cet oiseau.

OISEAUX DE PASSAGE
1/ Concernant la bécasse des bois, aucun suivi des populations en période de reproduction (comptage à la croule, en mai-juin, réalisé dans le cadre du réseau OFB/FNC/FDC) n'a été effectué, aucun point d'observation n'ayant été tiré au sort pour notre département, en revanche 2 points seront observés cette année. La collecte d'ailes et leur envoi pour analyse au Club National des Bécassiers, en relation avec la section locale, permet d'affiner nos connaissances sur la composition des tableaux de chasse (âge et sexe ratios). Cette saison, plus de 150 ailes auront été transmises par la FDC 36. Le baguage, réalisé par David Babigeon, a permis de capturer et marquer 14 bécasses en 7 sorties pour 65 contacts.

2/ Le baguage de pigeons ramiers et

tourterelles pour l'OFB se poursuit, afin de mieux appréhender leur dispersion. En 2024, 7 pigeons ramiers, 9 tourterelles turques et 9 tourterelles des bois ont pu être bagués. Comme en 2023, un effort particulier a été porté sur cette dernière espèce, sur la « station » de capture au Plessis. Encore une fois merci aux propriétaires qui nous signalent les nids et qui en assurent le suivi après baguage, ainsi qu'aux stagiaires, sans qui le programme « tourterelle des bois » n'aurait pu être mené à bien !

Comme pour les autres espèces, si vous trouvez ou prélevez un oiseau bagué, merci de le communiquer à la FDC36, et nous faire parvenir la bague avec les données suivantes : espèce, date, lieu de découverte et circonstances de la reprise. Nous vous transmettrons les informations relatives à cet oiseau dès que nous les aurons.

ESPECES PREDATRICES ET DEPREDATRICES

L'arrêté fixant la liste des espèces du groupe 2 susceptibles de causer des dégâts (renard, martre, fouine, corneille noire, corbeau freux dans l'Indre) et les conditions de régulation de ces dernières a été prolongé jusqu'au 30 juin 2026. Dès maintenant, nous entamons la collecte des données pour la période suivante (2026-2029), à savoir les dommages causés aux basses-cours, au petit gibier, aux productions agricoles, ainsi qu'à tous les biens en général ! Il est primordial que chacun déclare les dommages occasionnés. La mise en ligne sur le site de la FDC36 d'un formulaire a grandement facilité ce processus, permettant une augmentation notable du nombre de données, et, par conséquent, du montant global des dégâts, particulièrement en ce qui concerne les activités agricoles, gravement impactées par les corvidés. Nous insistons sur l'importance de ces déclarations, car elles sont essentielles pour justifier les mesures de régulation et soutenir nos actions auprès des autorités. Il est donc crucial que nous restions tous mobilisés, et nous comptons sur votre participation active !

Concernant le blaireau, la période complémentaire de chasse sous terre a été annulée à la suite de l'attaque de l'arrêté préfectoral par les associations de protection de la nature. Comme pour les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), la sauvegarde de ce mode de chasse, largement critiqué par nos opposants, ne pourra se faire qu'en appuyant nos démarches sur des données concrètes de présence, de dommages, etc. À ce jour, faute de ces données spécifiques et fiables, il semble difficile d'espérer récupérer cette période complémentaire. La régulation de cette espèce hors 15 septembre – 15 janvier (période de chasse) repose désormais principalement sur les autorisations de chasse particulières délivrées par l'administration, et ce, uniquement en cas de dégâts avérés.

Enfin, nous continuons à suivre l'évolution de certaines espèces en expansion en France, en particulier le raton laveur, observé sporadiquement dans le sud de l'Indre et qui remonte peu à peu vers le centre du département. Ce phénomène pourrait entraîner de nouveaux défis à prendre en compte pour les années à venir. L'augmentation des populations de loup en France constitue un enjeu majeur, bien que les observations restent encore limitées à ce jour dans l'Indre. Si cette espèce, autrefois disparue de notre territoire, commence à s'installer progressivement, les risques pour les élevages, notamment les attaques sur le bétail, pourraient augmenter à mesure que sa présence se renforce à l'échelle nationale. Cependant, nous continuons de suivre de près l'évolution de cette situation et restons confiants.

ETAT DES POPULATIONS

ETUDE MANDIBULES 2024-2025 par le docteur Xavier Legendre :

Bilan fondé disponible sur le site internet de la Fédération.

Conclusions :

- Des populations toujours en hausse ;
- Hausse significative et globale du plan de chasse prenant en compte la répartition spatiale des mâles ;
- Respect de la « règle » des 3 tiers, mais avec un tiers de biches très majoré ;
- Transferts de bracelet CEF / CEJ : mesure à réduire ;
- Une connaissance plus précise du taux de gravidité des bichettes souhaitée.

COMPTAGES aux phares effectués : Lancosme - La Romagère - Hableau / Longchamps (test comptage par drone) - Gâtines - Châteauroux organisé conjointement avec l'ONF - Bommiers organisé par l'ONF.

SANGLIER :

Statu quo est le terme que nous pourrions employer pour définir les prélèvements. Pourtant introuvables ou presque dans nos forêts en début de saison : là encore les cultures sur pied, les territoires et les remises habituelles, gorgés d'eau, les ont poussé à s'adapter et changer radicalement de comportements et d'habitudes. Pourtant et malgré les « oublis » dans le mode déclaratif obligatoire des fréquences de chasses nous arrivons à un bilan déclaratif de 12 652 contre 12 516 en 2023-2024 (plans de chasse et plans de gestion).

Afin d'enrayer la « spirale dégâts » nous vous rappelons les leviers : protection des semis, notamment pour les cultures à forte valeur ajoutée, le tir estival, les battues d'effarouchement, les battues affinitaires, l'intervention des lieutenants de louveterie autant de moyens mis à disposition pour la régulation. Agissons ensemble pour une chasse pérenne de l'espèce et qu'elle ne tombe pas dans la démesure de niveaux de population inacceptables.

CHEVREUIL :

Le fantôme de nos territoires, certes parfois insaisissable, rusé et discret… un léger vent de panique (bien légitime) a soufflé dans notre département car plus personne n'en voyait.

Des attributions en légères baisses (11557 contre 11613) avec un taux déclaratif de réalisations de près de 80%, chasseurs, gestionnaires et demandeurs de plan de chasse ont bien compris la nécessité d'ajuster leurs prélèvements pour assurer la pérennité de l'espèce.

GRANDS CERVIDES :

Comme nous avons pu le constater : la saison écoulée a été compliquée, voir totalement atypique. En effet, les conditions climatiques désastreuses pour l'agriculture, n'ont pas permis de ramassage des récoltes au moment opportun. De ce fait, une manne de nourriture en dehors des massifs forestiers est restée sur pied et a favorisé un changement radical du comportement des animaux. Les hardes parfois dispersées n'ont pas regagné les massifs mères et ont profité de ces ressources alimentaires inopinées pour en rester à proximité et coloniser les boqueteaux normalement plus prisés par le chevreuil. Un constat qui à la mi-saison était plus qu'amer et qui a dérouté plus d'une équipe de chasse. Avec un peu plus de 4 300 animaux au plan de chasse (soit une hausse de 1.5% par rapport à l'année précédente, le taux des réalisations global a atteint 62.4% (68.5% pour les cerfs, et entre 50 et 60% pour les biches et jeunes cervidés). Ces chiffres nous font craindre : non pas « qu'il n'y en a plus » comme nous avons pu l'entendre durant la saison, mais simplement que les animaux ont changé leurs habitudes. L'espèce colonise les territoires éloignés des massifs dits « historiques ». L'adaptation des moyens et des modes de chasses reste et restera la meilleure solution à mettre en place pour la bonne gestion de cette espèce.

SAGIR

Réseau national de surveillance sanitaire de la faune sauvage.

Durant la dernière saison 13 animaux ont été collectés et analysés dans le cadre de recherche « généraliste » de maladie au laboratoire TERANA INDRE : 8 lièvres, 2 cerfs, 2 chevreuils, 1 tourterelle turque et 1 sanglier.

Pour les lièvres : la coccidiose (maladie parasitaire intestinale, l'Escherichia Coli (bactérie du tube digestif), maladie entrainant une infection des voies urinaires et des symptômes gastro-entérites ont été les principales découvertes sur ces animaux tués à la chasse et présentant un aspect douteux. Fort heureusement, les autres analyses complémentaires telles que brucellose et tularémie ont été négatives.

Pour les cerfs : un mâle présentant une augmentation anormale de la rate ayant provoqué un amaigrissement et un parasitisme important ont provoqué la mort. La biche a quant à elle dû subir un choc important (collision) ayant pour conséquence de blessures internes.

Pour les chevreuils, malheureusement sans grande surprise : des symptômes d'entérotoxémie (diarrhées importantes, amaigrissement) principales causes des mortalités.

La tourterelle négative à la grippe aviaire, a péri à la suite d'un choc orbital.

Le sanglier avait lui aussi une rate très disproportionnée certainement victime d'une collision, sans signe évident à l'examen externe.

Nous vous rappelons que le port de gants lors de la manipulation, l'éviscération ainsi que la découpe doit être un réflexe.

Certaines maladies non détectables lors d'un examen externe peuvent être véhiculées par la faune sauvage et dont certaines sont transmissibles à l'homme.

Le service technique reste à votre disposition.

Dossier

J'AIME LA NATURE PROPRE
par Christophe LESPAGNOL,

Mesdames, Messieurs, bonjour,
Je viens vous présenter une opération nationale qui a été créée en 2021 par la Fédération Nationale des Chasseurs et qui s'appelle « j'aime la nature propre ».
En partenariat avec l'office français de la biodiversité cette manifestation vole de succès en succès chaque année :

- Pour l'année 2025 qui s'est déroulée les 14, 15 et 16 mars ;
- 93 départements et 150 000 personnes ont participé ;
- 3 300 lieux de ramassage pour 17 000 m3 de déchets collectés dont 3 200 pneus.

C'est une opération qui tend à réunir toutes personnes bien intentionnées à ramasser et trier tous déchets dans la nature.
Et c'est ce que nous avons fait dans le département de l'Indre :

- 329 participants ;
- 9 points de collecte : Chabris / Luant / Saint-Georges sur Arnon / Vouillon / Nohant-Vic / Velles / Saint-Marcel / Valençay et Concremiers ;
- 77 m3 de déchets collectés dont une centaine de pneus.

Nous sommes le 1er département de la région Centre en volume.
La population ne pouvait pas dire qu'elle ne savait pas car nous avons mis en place des moyens de communication des plus fournis :

- Spots sur les radios nationales
- 17 articles des presses locales entre janvier et février
- Partenariat avec ICI BERRY
- Articles web + post Facebook

A Concremiers nous avions décidé de participer pour la première fois en planifiant 2 demi-journées. Le vendredi après-midi avec l'école et le samedi matin avec les volontaires et les associations de la commune.
À la suite de notre demande, la directrice de l'école nous avait donné son accord pour que les trois classes participent à cet après-midi pédagogique encadré par un groupe de volontaires et de chasseurs.
Nous avons passé un très bon moment avec des enfants très réceptifs aux idées environnementales, à la vie de la faune et la flore qui nous entourent. Par exemple, sur le parcours de ramassage des déchets, nous avons présenté et expliqué le rôle d'un ensemble agrainoir-abreuvoir installé par les chasseurs de la société de chasse de Concremiers pour nourrir le petit gibier toute l'année.
Respect et propreté ne s'appliquent pas qu'à la maison !

Le samedi matin nous avions réuni une vingtaine de personnes qui représentaient toutes les associations sauf l'écologie.
Le président Laurent Gandillot présent parmi nous a fait un discours en nous disant : « cette opération « j'aime la nature propre » donne une bonne image des chasseurs et permet que les non- chasseurs ne deviennent pas des anti-chasseurs ».
Nous avons traqué et ramassé sur toute la commune, les déchets de toutes sortes et à la fin de la matinée il a fallu que l'on trie10 m3 de détritus dans un container prêté par la déchetterie de la ville de Le Blanc : SYMCTOM.
A midi nous avons fini par un repas bien mérité avec toutes les personnes qui ont participé.
Ce qu'il faut voir au travers de cette opération, c'est que nous ne devons pas écarter du pied le déchet qui entrave notre chemin mais plutôt le ramasser et la fameuse phrase « je ne ramasse pas la m… des autres » ne fait pas partie de nos valeurs qui sont :

- Action ;
- Solidarité ;
- Transmission.

Pour l'année prochaine, venez participer ou même organiser, vous en éprouverez une certaine fierté.
Merci

RAPPORT FINANCIER 2023-2024
par Marie ALAGUIDE, expert-comptable, KPMG

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle en application des statuts pour vous rendre compte de l'activité de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, des résultats de cette activité et des perspectives, et soumettre à votre approbation le bilan, les comptes dudit exercice.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la règlementation en vigueur et notamment la première application du règlement ANC n° 2018-06.

Ils prennent également en considération le décret 2019-933 du 06/09/2019 portant diverses dispositions relatives à la chasse et à la faune sauvage. Les textes légaux et réglementaires ont fait évoluer l'organisation de la comptabilité de la Fédération qui doit présenter une seule comptabilité générale et établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au fonctionnement général, la deuxième à la prévention et l'indemnisation des dégâts de grands gibiers et la troisième à la gestion des actions d'écocontribution (actions en faveur de la biodiversité).

A-FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 30/06/2023 constatait une baisse des indemnisations des dégâts de 528 627€ par rapport à 2022 ; cette baisse se poursuit sur l'exercice 2023/2024 :
avec - 312 457.58€ par rapport à 2023.
Dans ce contexte, le service " dégâts grands gibiers" dégage un excédent de 960 829.11€.
Cet excédent est également favorisé par la convention pluriannuelle dégât puisque le versement sur l'exercice s'élève à 511 673€. Cet excédent va donc permettre de reconstituer les fonds propres de l'association qui avaient été impactés par le fort déficit dégagé en 2022.
10 251 permis de chasser ont été validés au cours de l'exercice contre 10 574 lors de l'exercice précédent. Malgré une légère augmentation des produits d'exploitation, les charges augmentent de manière plus élevée, la section générale dégage un déficit de 20 004€.
La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la Fédération départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'Office Français de la Biodiversité et des chasseurs. Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans ce cadre, la section analytique éco contribution ne peut jamais dégager d'excédent, elle peut en revanche être déficitaire dès lors qu'un projet initialement prévu pour un montant donné est en dépassement de budget.
A la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2024 cette section est pour ainsi dire à l'équilibre puisque le déficit constaté est de 238€.

Nous vous présentons dans un premier temps les résultats de chaque section analytique puis le résultat d'ensemble de votre Fédération départementale.

B – ACTIVITE ET RESULTAT PAR SECTION ANALYTIQUE

Service « Général »
Au 30 juin 2024, les recettes du permis de

chasser s'élèvent à 978 738€ alors qu'elles atteignaient 963 938 € à la clôture de l'exercice précédent. A noter que sont transférés vers le service « Dégâts » 251 000 € représentant 25 € par permis de chasser ce qui réduit à 727 738 € les recettes du permis de chasser affectables à ce service.

Pour tenter de maintenir l'équilibre de la section «Générale», les recettes des contrats d'affiliation générale et les cotisations d'affiliation des sociétés de chasse lui ont été réallouées, soit 87 114 € ;

L'application de la réforme de la chasse nécessite un appui financier par la F.N.C qui se matérialise d'une part, par une contribution financière au titre de la biodiversité de 58 547 € qui se substitue à la péréquation des dégâts grands gibiers et d'autre part par une contribution financière de 44 872 € en compensation de la perte des permis bi-départementaux et des temporaires 3 jours auxquelles s'ajoutent 5 117 € de contribution financière non pérenne versée par la F.N.C.

Les autres recettes d'activité s'élèvent à 163 777€ dont :

- 93 933 € de participations de l'Etat et des chasseurs aux frais de dossier pour la validation des permis ;
- 22 430 € de prestations de services ;
- 27 362 € de transferts de charges d'exploitation et produits divers ;
- 7 414 € de subventions diverses ;
- 12 638 € de ventes diverses ;

Les produits d'exploitation de la section Générale s'élèvent donc à 1 106 229 € au 30 juin 2024 contre 1 057 320 € à la clôture de l'exercice précédent (retraitement fait de la quote-part de 25 € par permis de chasser).

Les charges d'exploitation sont en hausse de 6.8 % pour se fixer à 1 148 692 €.

Les charges d'exploitation comprennent notamment :

- les achats et charges externes qui s'élèvent à 439 830 €, contre 402 750 € au titre de l'exercice précédent.
- les impôts et taxes pour 41 049 €, contre 37 945 €, au titre de l'exercice précédent ;
- les charges de personnel de 497 726 €, contre des charges de de 475 863 € au 30 juin 2023 ;
- les dotations aux amortissements sur immobilisations pour 97 329 €, contre 103 786 € pour l'exercice antérieur ;
- 72 755 € d'aides financières versées dans le cadre d'actions cynégétiques, contre 55 298 € sur l'exercice précédent.

Dans ces conditions d'activité, un déficit d'exploitation de 42 463 € apparaît contre 18 322 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les produits financiers dégagent un résultat financier de 36 024 € qui porte le résultat courant à -6 439€ contre 11 254 € par rapport à l'exercice précédent.

Après avoir constaté un résultat exceptionnel de -2 030 € et 11 534 € d'impôts sur les revenus de placement, l'exercice se solde par un déficit de 20 004 € alors que l'exercice précédent se soldait par un excédent de 1 481 €.

Eco-contribution

La section éco-contribution regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la Fédération départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'Office Français de la Biodiversité et des chasseurs.

La F.D.C.I. a géré plusieurs projets durant l'exercice 2023/2024. Pour ces projets la F.D.C.I. a perçu au cours de l'exercice 2023/2024, 99 324 € de contributions financières et a utilisé 116 612 € de contributions financières reportées des exercices précédents. Les charges engagées pour ces projets se sont élevées à 147 077 €. Les ressources non utilisées sur l'exercice 2023-2024, soit 69 096 € sont reportées sur l'exercice suivant. Un déficit de 238 € apparait à la clôture de l'exercice dû à l'insuffisance de ressources sur certains projets.

Service « prévention et indemnisations des dégâts grands gibiers»

La réforme de la chasse a instauré une contribution territoriale obligatoire liée aux dégâts qui représente sur l'exercice une recette de 94 312 €. Elle a été complétée par une contribution spéciale sanglier qui a généré à 488 447 € de recettes sur l'exercice 2023/2024 contre 322 343 € au titre de l'exercice précédent.
Les produits des plans de chasse Grand Gibier s'élèvent à 775 367€ au 30 juin 2024 contre 684 120 € pour l'exercice antérieur. L'augmentation du nombre d'attributions explique l'accroissement de ces recettes.
Les ventes de « boutons sanglier » ont généré une recette de 96 300 € contre 99 825 € lors du précédent exercice.
Les adhésions des demandeurs de plan de chasse ont généré 152 450 € de recettes, contre 146 030€ à l'exercice précédent.
La réallocation du « service Général » d'une quote-part de 25 € par permis de chasser induit 251 000 € de recettes contre 259 750 € au titre de l'exercice précédent.
Les produits d'exploitation intègrent également la convention pluriannuelle dégâts à hauteur de 551 673 € contre 166 334 € de contribution financière par l'État en 2023.
Dans ces conditions, les produits d'exploitation s'élèvent à 2 534 894 € (dont 105 379 € de reprise de provisions pour indemnisations dégâts) au 30 juin 2023 contre 1 909 517 € à la clôture de l'exercice précédent.
Les indemnisations des dégâts sont encore élevées à 1 033 511€ contre 1 345 969 € à fin juin 2023.

Les charges directes liées aux dégâts s'élèvent à 1 321 954 €, contre 1 659 643 € à la clôture de l'exercice précédent. Elles se répartissent de la manière suivante :

Charges	2024	2023	Variations
Indemnisations dégâts	1 033 511	1 345 969	-312 458
Achats plans de chasse	29 141	25 975	3 166
Protection des cultures	30 296	43 281	-12 984
Provisions pour risques d'indemnisation	110 185	105 379	4 806
Honoraires des estimateurs	74 562	94 836	-20 274
Frais de déplacement des estimateurs	44 259	44 203	55
Total	**1 321 954**	**1 659 643**	**-337 689**

En dehors des charges exposées ci-dessus, qui représentent 81 % des charges d'exploitation, les autres charges d'exploitation comprennent :

- Les autres achats et charges externes pour 56 626 €, contre 38 982 € au titre de l'exercice précédent ;
- Les impôts et taxes pour 10 798 €, contre 10 253 € au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges de personnel de 225 612 € contre des charges de 201 316 € au 30 juin 2023 ;
- Les dotations aux amortissements sur immobilisations pour 7 877€ contre 10 667 € l'an passé ;

Les charges d'exploitation de la section « Dégâts » s'élèvent à 1 622 883 €, en baisse de 297 993 € comparé à l'exercice précédent avec la diminution des indemnisations. Dans ce contexte de baisse des indemnisations et hausse de recettes d'exploitation, la section « prévention et indemnisations des dégâts grands gibiers » dégage un excédent d'exploitation de 912 010€ contre un déficit de -11 360 € en 2023 ; pour rappel le déficit s'élevait à -711 207 € à la clôture de l'exercice 2022.

Après avoir constaté un résultat financier net d'impôt de 48 990 €, l'exercice se solde par un excédent de 960 829€ contre 579€ en 2023

C – RESULTAT DE LA F.D.C.I.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, les produits d'exploitation de votre Fédération atteignent globalement 3 876 832 € au 30 juin 2024 contre 3 176 489 € au 30 juin 2023.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 3 007 524 € au 30 juin 2024 contre 3 219 234 au 30 juin 2023 avec une baisse des indemnisations de dégâts grands gibiers 312 458 €, ainsi l'association dégage un excédent d'exploitation de 869 308 € ; ce qui permet de reconstituer les fonds propres de l'association.

Le résultat financier de + 87 723 € améliore l'excédent d'exploitation et dégage un résultat courant de 956 582 €.

Après avoir constaté un résultat exceptionnel de -2 201 € et acquitté un impôt de 13 794 € sur les produits financiers, l'exercice se solde par un excédent de 940 586 € contre un déficit de -11 002 € à la clôture de l'exercice précédent.

En résumé, l'excédent de 940 586 € de l'exercice se décline de la manière suivante entre les trois sections analytiques :

Dossier

- Service « Général » : déficit de 20 004 €
- Service « Dégâts » : excédent de 960 829 €
- Eco-contribution : déficit de 237 €

D – SITUATION FINANCIERE DE LA F.D.C.I.

Au 30 juin 2024, les fonds propres de la F.D.C.I s'élèvent à 4 937 445 € et n'est pas endettée financièrement. La situation financière de notre association est très saine.

E - PERSPECTIVES

A ce jour, nous avons réalisé l'essentiel de nos recettes. Les recettes d'exploitation atteignent 3 160 773 € à fin avril 2025 pour 3 003 819 € budgétées.

Nous sommes très attentifs à l'évolution des indemnisations sur le service « Dégâts » qui vont conditionner le résultat de ce service. A noter qu'une convention pluriannuelle a été signée le 10 octobre 2023 par notre Fédération départementale avec L'Etat. Cette convention est relative à l'attribution pour 2023, 2024 et 2025 d'une aide financière pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier à la suite de l'accord signé le 1er mars 2023 entre les ministères de l'Écologie, de l'Agriculture et de la Fédération Nationale des Chasseurs. Pour ce faire, notre fédération recevra 3 versements dont le deuxième est intervenu le 27 novembre 2024 pour un montant de 372 045,65 €. Cette aide financière servira essentiellement à moderniser nos outils informatiques et à nous doter des moyens (drônes, applications, logiciels…) nous permettant d'optimiser les plans de chasse, d'être plus réactifs face aux dégâts…).
Elle permettra également d'améliorer le résultat de l'exercice en cours de la section « Prévention et indemnisation des dégâts grands gibiers » et favorisera la reconstitution de ses réserves. Les autres versements interviendront sur le prochain exercice sur la base des budgets à venir.

Les autres dépenses sont maîtrisées et s'inscrivent dans la ligne budgétaires.

F – AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter l'excédent de 960 829 €, constaté sur le service « Dégâts », de la manière suivante :
- en réserve de gestion pour 960 829 €

Après affectation, les réserves de gestion s'élèveront à 1 736 775 €.
Nous vous proposons d'affecter le déficit de -20 241 € provenant du service « Général » et du service Ecocontribution de la manière suivante :

- en réserve pour projet associatif pour : -20 241 € pour traduire la consommation de réserve.

Après affectation, la réserve pour projet associatif à 44 900 €.
Pour rappel, les réserves de gestion de la section générale qui ne sont pas mouvementées par cette affectation du résultat s'élèvent à 3 155 770 Euros.
Sur la base de ces explications, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus à votre Conseil d'administration et d'approuver les comptes au 30 juin 2024.

PROPOSITION BUDGET

par Marie ALAGUIDE, expert-comptable, KPMG

PROPOSITIONS RELATIVES AU BUDGET POUR LA PERIODE DU 1ER JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026.

Le budget de l'exercice 2025/2026 a été construit sur la base d'hypothèses d'activité prudentes et réalistes qui assurent le bon fonctionnement de notre Fédération. Ce budget tient compte du contexte inflationniste et de l'incertitude du contexte économique qui pourraient peser sur nos équilibres budgétaires.

COTISATIONS SPECIALE SANGLIER (à l'hectare) :	
AMBRAULT, LA BERTHENOUX, BOMMIERS, PRUNIERS, ST AOUT, ST CHARTIER, SASSIERGES ST GERMAIN, BRIVES, CONDE, MARON, MEUNET-PLANCHES, ST AUBIN, STE FAUSTE, SEGRY, THIZAY, VOUILLON	Plaine et étang : 0,45 € Bois et lande : 1,79 €
ARDENTES, ARTHON, ETRECHET, JEU LES BOIS, MERS SUR INDRE, LE POINCONNET, TENDU, VELLES, BOUESSE, BUXIERES D'AILLAC, GOURNAY, LYS ST GEORGES, MAILLET, MOSNAY, NEUVY ST SEPULCRE, TRANZAULT	Plaine et étang : 0,58€ Bois et lande : 2,33 €
GIROUX, LUCAY LE LIBRE, MEUNET SUR VATAN, PAUDY, REUILLY, ST PIERRE DE JARDS	Plaine et étang : 0,63 € Bois et lande : 2,51 €
AIZE, ANJOUIN, BAGNEUX, BUXEUIL, DUN LE POELIER, GUILLY, ORVILLE, REBOURSIN, ST FLORENTIN	Plaine et étang : 0,72 € Bois et lande : 2,87 €
ECUEILLE, LUCAY LE MALE, PREAUX, VILLENTROIS-FAVEROLLES	Plaine et étang : 1,23 € Bois et lande : 4,90 €
BAUDRES, BOUGES LE CHATEAU, BRETAGNE, LEVROUX, MOULINS SUR CEPHONS, ROUVRES LES BOIS, VICQ SUR NAHON	Plaine et étang : 0,30 € Bois et lande : 1,21 €
BELABRE, CHAILLAC, CHALAIS, LIGNAC, LUZERET, OULCHES, PRISSAC, RIVARENNES, SACIERGES ST MARTIN	Plaine et étang : 0,43 € Bois et lande : 1,71 €
LUANT, MEOBECQ, NEUILLAY LES BOIS, NIHERNE, NURET LE FERRON, LA PEROUILLE, ST MAUR	Plaine et étang : 0,43 € Bois et lande : 1,73 €
MEZIERES EN BRENNE, MIGNE, PAULNAY, STE GEMME, ST MICHEL EN BRENNE, SAULNAY, VENDOEUVRES, VILLIERS	Plaine et étang : 0,71 € Bois et lande : 2,82 €
ARPHEUILLES, BUZANCAIS, CHATILLON SUR INDRE, CLION SUR INDRE, MURS, PALLUAU SUR INDRE, ST CYRAN DU JAMBOT, ST GENOU, LE TRANGER	Plaine et étang : 0,32 € Bois et lande : 1,28 €
LE BLANC, CIRON, DOUADIC, LINGE, LUREUIL, MAUVIERES, ROSNAY, RUFFEC	Plaine et étang : 0,80 € Bois et lande : 3,21 €
POUR TOUTES LES AUTRES COMMUNES DU DEPARTEMENT (à l'hectare)	Plaine et étang : 0,18 € Bois et lande : 0,72 €

Dans ce contexte, votre Conseil d'administration anticipe une baisse de 4% du nombre de permis de chasser pour la prochaine campagne qui impacterait les recettes liées au permis de chasser d'environ 22 981 €.
Une hausse du prix de la vignette fédérale de 1.06 € en relation avec l'évolution de l'inflation est envisagée et la cotisation fédérale permis national passera de 103,09 € à 105 € pour la saison 2025/2026 pour permettre d'équilibrer la section Générale.

Dans le cadre de la réforme de la chasse, la F.N.C maintiendra son appui financier par le versement d'une contribution financière de 58 547 € au titre de la réforme de la chasse et par une contribution financière de 44 872 € en compensation de de la perte des permis bi-départementaux et des temporaires 3 jours (service « Général »).
Le budget 2025/2026 a été élaboré en anticipant un montant d'indemnisations des dégâts grands gibiers de 1 150 000€, montant en baisse par rapport aux budgets des deux précédents exercices.

Concernant les recettes de la section « Prévention et indemnisation des dégâts grands gibiers », la réforme de la chasse a instauré une contribution territoriale dans le cadre de la gestion des dégâts grands gibiers. Cette contribution territoriale obligatoire a été évaluée à 95 000€ pour la campagne 2025/2026. Cependant cette contribution reste insuffisante pour compenser les indemnisations des dégâts de grands gibiers et doit être complétée d'une contribution spéciale sanglier estimée à 320 000€ pour le budget 2025/2026.

Pour favoriser l'équilibre de cette section analytique, 169 974 € de quote-parts de permis de chasser (18 € par permis) sont transférées de la section « Service Général » vers la section « Prévention et indemnisations des dégâts grands gibiers ». D'autre part les recettes seront renforcées par 114 000 € d'aide financière de l'Etat pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibiers (convention pluriannuelle sur 3 ans). Par prudence, le budget n'intègre que 50% de l'aide initialement prévue pour la période (228 k€).

La contribution spéciale sanglier est calculée sur la base des superficies au plan de chasse (code insee commune principale du numéro de plan de chasse) et des dégâts sanglier indemnisés sur la récolte 2023, le tout mutualisé en grands secteurs, en fonction de leur sinistralité. Elle s'échelonne de 0,18 € à 1,23 €/ha pour plaine et eau et 0,72€/ha à 4,90€/ha pour bois et lande.

I – Section analytique service « Général »

A) Dépenses

La F.D.C.I. maintient ses efforts de maîtrise des charges d'exploitation. Ainsi, les charges d'exploitation sont évaluées à 1 124 113 € en hausse 3% par rapport au précédent budget.

B) Recettes

Le budget a été établi en anticipant une baisse du nombre de chasseurs de 4 %. La cotisation fédérale est portée à 93.91 €.

II – Section analytique « Dégâts »

Les indemnisations devraient atteindre des montants encore élevés, mais en baisse par rapport aux précédents exercices. Elles sont estimées à 1 150 000 € sur la base d'une faible volatilité des cours des matières agricoles et de la réduction des surfaces indemnisées.
Ces hypothèses conduisent à 1 655 109 € de recettes prévisionnelles d'exploitation pour l'exercice 2025-2026 en baisse de 9.25% par rapport au budget 2024/2025.

A) Dépenses

Elles reposent principalement sur 5 postes :

- les dépenses d'indemnisation des dégâts ;
- les honoraires des estimateurs ;
- les frais de déplacements des estimateurs ;
- les dépenses de protections des cultures ;
- les charges de personnel.

Les dépenses d'indemnisation ont été estimées à 1 150 000 € et les frais d'estimation à 131 000 €.
Le total des dépenses de la section « Dégâts Grands Gibiers » a été évalué à 1 655 109 €, en baisse de 9% par rapport au précédent budget du fait de la baisse des indemnisations (-185 k€).

B) Recettes

Les recettes d'exploitation comprennent :

- 747 150 € de recettes « Plan de Chasse » ;
- 169 974 € de recettes adhésions contrats de services et des sociétés et particuliers ;
- 153 000 € d'adhésions détenteurs plan de chasse ;
- 18 000 € d'adhésions plan de gestion sanglier ;
- 95 000 € de contributions territoriales obligatoires ;
- 320 000 € de contributions spéciales sangliers ;
- 114 000 € d'aide financière de l'Etat pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibiers.

Avec le transfert de 18 € par permis de chasse de la section «Générale» vers la section «Dégâts» (169 974€), les recettes prévisionnelles d'exploitation de la section « Prévention et indemnisations des Dégâts Grands gibiers » ont été évaluées à 1 625 109 €, en baisse de 10% par rapport au budget 2024/2025.
Le budget est présenté à l'équilibre grâce à 30 000 € de produits financiers.

III – Section analytique Eco-Contribution

Afin de favoriser le maintien et le développement de la biodiversité, la F.C.D.C.I devrait développer plusieurs projets régionaux.
Les dépenses sont évaluées à 128 995 € intégralement financées par la F.N.C. et la F.R.C.
Le budget est donc présenté à l'équilibre.

IV - Budget global

En résumé, le budget global de la Fédération des Chasseurs de l'Indre est établi de la manière suivante :

	2025/2026	2024/2025
Total des recettes	2 908 217€	3 059 721 €
Total des dépenses	2 908 217€	3 059 721 €
Equilibre budgétaire	0 €	0 €

Nous vous rappelons, pour conclure, les propositions qui vous sont faites en ce qui concerne la fixation des tarifs pour l'exercice 2025/2026 :
Avant de vous rendre la parole, je reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

Cotisations	Prix
Vignette fédérale	93,91 €
Nouveau chasseur	30,00 €
Vignette temporaire 9 jours	46,12 €
Vignette temporaire 3 Jours	23,06 €
Permis national	104,95 €
Frais de dossier	5,00 €
Frais internet	5,00 €
Chevreuil	18,00 €
Chevreuil «secours»	30,00 €
Daim	10,00 €
Mouflon	10,00 €
Cerf élaphe mâle	180,00 €
Cerf élaphe mâle «secours»	250,00 €
Cerf élaphe femelle	125,00 €
Jeune cervidé	100,00 €
Coût matériel «bracelet»	6,00 €
Contrat de service base générale	90,00 €
Demandeur de plan de chasse	90,00 €
Demandeur plan de gestion sanglier	90,00 €
Contributions territoriales obligatoires	0,15 €/ha plaine et eau + 0,45 €/ha bois et lande
Contibutions spéciale sangliers en fonction du secteur géographique	de 0,18 € à 1,23 €/ha de plaine et eau + 0,72€/ha à 4,90€/ha de bois et lande

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

par Corinne Chauche – COGEP AUDIT

Documents consultables au siège de la Fédération

PREVENTIONS & PRELEVEMENTS

par Christian ROBERT

Notre département n'étant pas épargné par les dégâts de sanglier, ce phénomène n'est pas départemental ou national mais mondial ! C'est un énorme problème pour les finances de notre Fédération.
Les modes et fréquences de chasses insuffisantes dans certains secteurs ont peut-être favorisé la prolifération des sangliers sans oublier les espaces non chassés qui sont devenus de grandes réserves.
Les modes de cultures et la déprise agricole dans d'autres servent aussi de refuges à cet animal opportuniste qui s'aventure jusque dans les périphéries des villes.
Malgré tous les moyens mis en œuvre à ce jour, personne n'arrive à stopper cette situation évolutive au fil des ans.
La réactivité de TOUS est urgente pour gérer cette situation. La crainte de certains chasseurs de manquer de sangliers pour les saisons à venir n'est pas encore à l'ordre du jour, qu'ils se rassurent !
La météo capricieuse des dernières années a engendré l'augmentation des cultures de printemps, favorables aux dégâts de sangliers qui, à cette saison, ont quitté les forêts pour s'installer dans les couverts et souvent dans les colzas attenants.
De la réactivité de tous par la mise en œuvre des moyens mis à disposition pour les minimiser dépend l'impact des dégâts.
Les moyens de protections des cultures de printemps sont, bien sûr les clôtures, financées en partie par notre Fédération et dont la valeur d'achat avoisine annuellement les 40 000 €. Solution contraignante à vérifier et à entretenir journalièrement : tous les champs ne peuvent être clôturés à ce jour étant donné les grandeurs de semis de printemps. Une participation des chasseurs du territoire ou des riverains serait d'ailleurs souhaitable quand les relations de voisinage le permettent.
Le deuxième moyen de protection est l'effarouchement qui peut commencer par le transistor allumé la nuit, l'effaroucheur gonflable et sonore, les rubalises, le pistolet à fusées éclairantes, les pétards, le tonne fort… et j'en oublie sûrement. Tous ces systèmes peuvent être efficaces un certain temps mais deviennent souvent des sources de nuisances auxquelles les animaux s'habituent, donc l'efficacité est relative.
Rappelons par ailleurs que ces moyens permettent de réduire les dégâts sur les parcelles concernées mais déplacent le problème vers les territoires limitrophes et ne réduisent pas les populations.
Le troisième mode de protection est le prélèvement à l'approche ou à l'affût (même en avril et mai) réalisé de jour depuis une heure avant le lever du soleil et jusqu'à une heure après son coucher avec une demande d'autorisation préfectorale délivrée par la DDT dans laquelle les modalités de ce mode de destruction sont stipulées.
Nous avons également depuis cette année dans les communes points noirs, à la même période, la possibilité de tirs de nuit avec autorisation préfectorale. La demande doit être faite par l'agriculteur auprès de la DDT (Les louvetiers peuvent également les effectuer sur demande de l'agriculteur).
Le quatrième mode de protection est la battue avec chiens et tireurs organisée par

Dossier

le louvetier du secteur qui se déplace en amont sur les lieux pour vérifier les dégâts et mettre en œuvre une chasse collective dès qu'il le peut avec l'accord de tous les acteurs périphériques.
Un nouvel outil, mis en place par Monsieur le préfet et notre président dans notre département : la battue affinitaire. Celle-ci sera organisée par le louvetier du secteur avec l'accord de tous les riverains du périmètre à chasser. Sans l'accord de tous, elle passera en battue administrative et sera totalement mise en place par l'Administration. Dans ces types de battues il faut des chiens. Une partie de nos louvetiers possèdent des chiens courants qui sont d'une très grande utilité dans ce genre d'organisation.
Dès le 1er juin pour les détenteurs d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion sanglier, les battues classiques ainsi que l'approche et l'affût peuvent être pratiqués. Pour les autres, une simple demande auprès de la DDT suffira pour être en règle.
A partir du 15 août, tout est possible sans formalités. La chasse du sanglier est ouverte. Attention toutefois, si votre territoire fait plus de 5 hectares, vous devez vous acquitter de cotisations en validant un plan de gestion sanglier.
Une intervention sur les sangliers, permet aussi d'effaroucher les grands cervidés, ce qui est utile dans certaines cultures durant la période estivale.

Les chiens courants retrouvent toute leur efficacité dans ce travail spécifique. Déloger une compagnie de sangliers dans plusieurs hectares de colza en ce moment n'est pas chose facile : sans eux, c'est mission impossible.
Défendons tous les modes de chasses et particulièrement celui aux chiens courants qui est un peu délaissé.
Ceci nécessite un peu de tolérance. Il n'est pas logique de se plaindre d'un voisin qui demande des dégâts et dès qu'il essaie de s'en prémunir, de se plaindre des chiens qui ont débordé.

PROJET FAISAN SUR LA COMMUNE DE VICQ-EXEMPLET

par Mathieu Moreau, technicien fédéral
Consultable sur demande

APPROBATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Approbation du Compte-rendu de l'AG 2024 . (paru dans la revue fédérale d'août 2024)
Approuvé à l'unanimité

L'AG approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30.06.2024,
ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
Approuvé à l'unanimité

L'AG approuve l'affectation du déficit de 20 241 € provenant de la section générale et du service Ecocontribution en réserve de gestion pour 11 218 € et en réserve pour projet associatif pour moins 22 800 €.
La réserve pour projet associatif s'apurera au fil de la consommation des amortissements des matériels et des équipements affectés au projet associatif.
Approuvé à l'unanimité

L'AG approuve l'affectation de l'excédent de 960 829 € constaté par la section « dégâts grand gibier » en réserve de gestion dégâts.
Approuvé à l'unanimité

L'AG donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023-2024
Approuvé à l'unanimité

L'AG autorise la Fédération à verser une contribution volontaire de 0.30 € par chasseur, à la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.
Approuvé à l'unanimité

L'AG Approuve la proposition de budget.
Approuvé à l'unanimité

L'AG autorise toutes les opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble nécessaire à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion et donne au Conseil toutes les autorisations nécessaires à ces fins.
Approuvé à l'unanimité

L'AG donne mandat au Conseil d'administration pour désigner un avocat pour représenter les intérêts de la Fédération sous couvert de son Président afin d'intervenir tant en demande qu'en défense ou en intervention conformément à l'article 7 des statuts de la Fédération.
Approuvé à l'unanimité

LES MÉDAILLÉS

- **Madame Brigitte GONNOT**
- **Madame Charlotte de FOUGERES**
- **Monsieur Alain DUVOUX**
- **Monsieur Jean-Jacques MAUROUSSET**
- **Monsieur Jean BERTHON**
- **Monsieur Michel ARBY**
- **Monsieur Jean-Louis JOLLY**

A la demande de Xavier Legendre, Président de l'ADCGG36

- **Monsieur Emmanuel LOMBARD**
- **Monsieur Paul JUBERT**

Remise par Thibault Lanxade, Préfet de l'Indre de l'insigne de CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE à Valérie Giquel-Chanteloup, Directrice de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

RENAULT DÉOLS
Garage Aubert

Depuis 1969 à votre Service

Vente véhicules neufs et occasions
Dépannage - Mécanique
Carrosserie - Location

02 54 34 19 49

Ouvert du Lundi au Samedi :
8h - 12h / 14h - 18h

Jusqu'au 30 novembre

GRAINETERIE BERTRAND

Jardineries DU TERROIR

-10% sur tout le rayon CHASSE*

ATTRACTIFS & RÉPULSIFS gibier

ALIMENTS CHEVAUX granulés ou flocons

VÊTEMENTS DE CHASSE
NOUVEAU
Bottes
LE CHAMEAU

CAMÉRA DE CHASSE
SPYPOINT, TALKIE WALKIE G9

NOUVELLES
CROQUETTES CHIEN
sac de 20kg

Réf. 25/8 à partir de 17,90€ TTC
Réf. 28/10 à partir de 19,30€ TTC
Réf. 32/14 à partir de 22,20€ TTC
Voir conditions et stocks en magasin

graineteriebertrand
OUVERT DU MARDI AU SAMEDI :
9h00/12h00 et 14h00/19h00
Tél : 02 54 38 46 11
Email : graineterie.bertrand@orange.fr
ZA Les Terres Rouges - Route de Châteauroux 36500 BUZANÇAIS

* Voir conditions en magasin

Retrouvez-nous sur :
armurerie blancoise

Vente - Réparation
Estimation
Coutellerie
Vêtements de chasse

ARMURERIE BLANCOISE
JÉROME PERROCHON
Armurier diplomé de Saint-Etienne
02 54 37 16 46 armurerieblancoise@sfr.fr
Z.I. Les Daubourgs
7 Allée Gaspard Monge 36300 LE BLANC

SINCE 1978
ÉTABLISSEMENT
GUILLOT
MOTO - QUAD - SSV - VELO
CHATEAUROUX
02 54 01 20 29

etsguillot@orange.fr
02 54 26 54 84
41 rue du Général de Gaulle 36320 **Villedieu sur Indre**

02 54 01 20 29
1260 Boulevard du Franc 36250 **Saint Maur / Cap Sud**

BRUNAUD AURELIEN
PLOMBERIE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION
POMPES À CHALEUR
94, Rue des Gachons
36800 SAINT GAULTIER
06 30 83 75 18
brunaudaurelien@gmail.com

Mise en place d'une formation

"Organisateurs de chasse et chefs de lignes"

Dans un souci constant d'amélioration de la sécurité à la chasse, la Fédération des Chasseurs de l'Indre met en place une formation spécifique.

Objectifs de la formation
Cette formation a pour but de transmettre les bonnes pratiques en matière de sécurité, de réglementation, d'organisation logistique et de communication entre les participants permettant ainsi de clarifier les responsabilités juridiques de chacun, souvent mal connues ou sous-estimées.

Contenu pédagogique
- Rappel du cadre légal et réglementaire applicable lors de chasses collectives (SDGC36) ;
- Bilan des accidents de chasse ;
- Organisation et animation de la chasse (affichage, briefing, consignes, signalisation…) ;
- Répartition des rôles (chefs de ligne, traqueurs, postés…) ;
- Présentation de différents outils ;
- Simulation de l'organisation d'une battue ;
- Démonstrations de tirs.

Public concerné
Toute personne amenée à organiser ou encadrer une chasse collective, qu'il s'agisse de responsables de structures cynégétiques, de demandeurs de plans de chasse ou de plans de gestion sanglier, ainsi qu'à tous les chasseurs pouvant jouer un rôle dans l'organisation.

Modalités pratiques
Proposée au Domaine du Plessis à Migné (10 €uros de participation), elle se déroule sur une demi-journée, avec alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques sur le terrain.
Cette initiative s'inscrit dans la volonté de structurer davantage la pratique de la chasse collective, tout en répondant aux exigences croissantes de sécurité et de cohabitation entre les usagers de la nature.

Date retenue : Lundi 15 septembre 2025 à 8 heures au Plessis (Maximum 20 personnes)
Inscription obligatoire auprès de la Fédération.

Formation Sécurité décennale

L'article L424-15 du Code de l'environnement prévoit une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs avant 2030.
Cette formation n'est pas un examen, elle est identique pour toute la France et est à refaire tous les 10 ans. Une fois réalisée, le suivi de cette formation sera indiqué sur votre titre de validation.

Pour ceux d'entre vous qui sont familiers d'internet, nous vous recommandons de choisir la formation en distanciel (en ligne).

Pour ce faire, voici la procédure :
1- Aller sur le site internet de la Fédération des chasseurs de l'Indre : www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc36
2- Dans le menu Formations sélectionner : Sécurité Décennale
3- Cliquer sur le lien pour accéder à la demande de formation : https://fdc36.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx
4- Indiquer votre numéro d'identifiant (numéro à 14 chiffres situé sous le code barre de votre validation) et votre date de naissance.
5- Indiquer l'adresse mail à utiliser
6- Vous recevrez ensuite sur la boîte mail que vous avez indiquée, un lien (valable 3 mois) qui vous permettra d'accéder à votre formation

Quant à ceux qui préfèrent le présentiel, techniciens et bénévoles sont à votre disposition pour convenir des dates pour des groupes de chasseurs ayant validé leur permis dans l'Indre.

Attention : Seuls sont éligibles à la formation, les personnes ayant validé dans l'Indre les deux années précédentes. Les chasseurs qui ne valident pas dans l'Indre doivent s'adresser à la Fédération de leur département.

Bilan au 31 juillet 2025 depuis la mise en place dans l'Indre en septembre 2021 :

Candidats potentiels restant à former : 7 515
Candidats en cours de formation présentielle : 0
Candidats en cours de formation distancielle : 12
Candidats inscrits en distancielle sans avancement : 107
Candidats finalisés en session présentielle : 2 940
Candidats finalisés en session distancielle : 598
Candidats inscrits et finalisés dans d'autres fédérations : 395

Dates retenues : Inscription obligatoire auprès de la Fédération.

- **Lundi 8 septembre 2025 à 16 heures à la Fédération**
- **Vendredi 3 octobre 2025 à 16 heures à la Fédération**
- **Lundi 3 novembre 2025 à 16 heures au Plessis.**

DEKRA

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

www.dekra-ct.fr

10€ OFFERT* Sur présentation de cet encart

*Offre non cumulable avec d'autres promotions valable jusqu'au 31/03/2026

FORFAIT Contrôle Pass — Contre-visite INCLUSE

6j/7

4x4 — Élec. HYBRID

GRANDÉOLS LE CODE By DEKRA

ICI PASSEZ VOTRE CODE DE LA ROUTE

Inscription sur :

www.le-code-dekra.fr

DÉOLS 02 54 34 36 72 • NEUVY ST-SÉP. 02 54 06 97 73 • LEVROUX 02 54 35 61 65

Groupe SODIMASS Depuis 1989

COMMUNICATION & IDENTITÉ VISUELLE

IMPRESSION SUR

PAPIER - TEXTILE - MÉTAL

BOIS - VERRE - GOODIES

ARTICLES DE SPORT

GRAND FORMAT

DORURE, VERNIS 3D

ENSEIGNE & SIGNALÉTIQUE

COVERING...

CONTACT

Route de la Maisonnette - 36800 Le Pont-Chrétien - Chabenet

www.sodimass.fr

02 54 25 25 25 - contact@sodimass.fr

Retours sur...

« J'aime La Nature Propre »

un succès qui en appelle d'autres.

En 2025, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre a participé pour la deuxième fois à l'opération nationale « J'aime La Nature Propre » initiée par la Fédération Nationale des Chasseurs. Sous l'impulsion de volontaires bénévoles, cette édition a réuni 329 participants dont 63 enfants (193 en 2024) sur 11 points de collecte (8 en 2024). L'identification préalable de dépotoirs sur des terrains de chasse a permis la récolte remarquable de 77m3 de détritus (63m3 en 2024).

En 2026, dans la continuité de ces mobilisations locales remarquables, la Fédération reconduira cette opération aux dates nationales des 13, 14 et 15 mars. C'est maintenant aux chasseurs de s'emparer de cette activité utile et conviviale, chacun compte à sa façon et à son échelle : les organisations de chasse, sociétés et associations, qui souhaitent participer sont invitées à se faire connaitre à la Fédération avant le 15 octobre. Comme aux « débutants » de 2025, la Fédération leur proposera un vade mecum de l'organisateur et des plaquettes pour contacter les municipalités, déchetteries et sponsors potentiels. Enfin, elle les accompagnera si nécessaire et leur répartira au printemps le matériel reçu de la FNC.

Rejoignez-nous !

Nous comptons sur votre implication pour la nature et notre passion !

Retours sur...

Brevet Grand Gibier session 2025

Le 14 juin avait lieu au siège de la Fédération des chasseurs l'examen du Brevet Grand Gibier présidé par Amaury Pithois (Administrateur de l'ANCGG). Cette épreuve constituait l'aboutissement pour les 10 candidats de cinq mois de préparation intensive récompensés par six médailles d'or et deux d'argent. Ce très bon résultat est le fruit d'un excellent investissement de la part des candidats qui ont pu bénéficier d'un accompagnement éclairé de la part des formateurs de l'association. Le groupe comprenait notamment de jeunes chasseurs motivés ayant la volonté d'élargir leurs connaissances relatives à l'exercice de leur passion. Les enseignements théoriques et pratiques visent à permettre à chacun d'être en mesure de mieux appréhender les enjeux de la chasse aujourd'hui et de son évolution future. Il constitue un sérieux bagage pour tout responsable cynégétique soucieux de ne pas se reposer sur des acquis parfois erronés. Il est à noter que les trois candidates de cette promotion ont toutes été brevetées.

A l'issue de l'épreuve, le Président Xavier Legendre a félicité les nouveaux brevetés en leur demandant d'être les ambassadeurs de cette formation. Une nouvelle session débutera en février 2026.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire auprès de Bertrand Walter au 06.88.63.34.07 ou par mail bertrand.walter@wanadoo.fr

Or : Philippe Rousselle, Pedro Branco, Stéphane Dollet, Louise Moreau, Florent Lespingal, Sophie Boval.
Argent : Edouard Audoux et Christelle Debord.

Réglementation

Déclaration des prélèvements

La déclaration en ligne de vos dates de chasses & prélèvements éventuels est obligatoire.

Votre Fédération a obligation, à compter du 1er juin de fournir régulièrement les prélèvements de grand gibier à la Direction Départementale des Territoires. Pour ce faire, qu'il s'agisse d'animaux soumis à plan de chasse ou de sangliers, la déclaration en ligne devient obligatoire dans les 72 heures qui suivent la chasse. Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas familiarisés avec l'informatique ou les smartphones, nous vous recommandons de désigner quelqu'un au sein de votre groupe de chasse qui en aura la charge (lui communiquer votre mot de passe et votre identifiant).

Le faire le jour même évite d'oublier.

PRÉFET
DE L'INDRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires
Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Châteauroux le 26 mai 2025

<u>La martre est désormais retirée de la liste des espèces ESOD</u>

Par décision du Conseil d'État en date du 13 mai 2025, la martre ne fait plus partie des animaux classés parmi les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) à l'échelle nationale.

A ce titre, les modalités de destruction de cette espèce précisées par l'arrêté ministériel du 3 août 2023 ne sont plus applicables. Ainsi, le piégeage de la martre est désormais interdit toute l'année et le tir de cette espèce ne sera plus possible en mars, sous couvert d'une autorisation préfectorale.

Néanmoins, en cas de dégâts occasionnés par cette espèce et contrôlés par un lieutenant de louveterie, des opérations de destruction pourront être autorisées par la Direction départementale des territoires, conformément à l'article L.427-6 du code de l'environnement.

Réglementation

Plan de chasse grands cervidés

2025 - 2026 ce qui change :

Arrêté du 29 avril 2025 fixant les modalités de plans de chasse individuels pour la campagne cynégétique 2025-2026 (sur le site internet) :

Article 1 :
Les plans de chasse bénéficiaires d'une attribution espèce élaphe sont autorisés à utiliser les bracelets de CEM2 (cerf élaphe mâle âgé de plus d'un an) ou de CEM1 (« jeune » cerf élaphe mâle âgé de plus d'un an) pour le marquage de biches (CEF) ou de jeunes (CEJ).
Le glissement des bracelets de CEM2 et CEM1 sur les biches (CEF) ou des jeunes (CEJ) sera impérativement signalé dans le bilan de plan de chasse.
NDLR : Aucun autre glissement de bracelet n'est autorisé pour ce qui concerne les grands cervidés pour la campagne 2025-2026.

Article 8 :
Des bracelets dits « colonisation » pourront être utilisés par les attributaires d'un plan de chasse « chevreuil/daim » pour le marquage de biches ou de jeunes prélevés dans les communes classées en cours de colonisation pour l'espèce Cerf élaphe.
Après signalement à l'OFB, des bracelets « colonisation » pourront être retirés auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre après règlement. Un délai de 72 heures maximum sera laissé à chaque responsable de chasse pour se mettre en conformité. L'effectivité de la régularisation devra être transmise au service départemental de l'OFB, en y joignant la photographie des justificatifs (facture réglée et bracelet fermé).

Tir autour des parcelles en cours de récolte : c'est terminé !

Le Conseil d'Etat a annulé la possibilité de tirer les sangliers autour des parcelles en cours de récolte.
Saisi par l'ASPAS qui contestait les mesures contenues dans l'accord conclu entre l'Etat, la Fédération Nationale des Chasseurs et les organisations agricoles pour faciliter les prélèvements de sangliers, le Conseil d'Etat vient d'annuler la modification apportée à l'arrêté du 1er août 1986 en ce qu'elle permettait de tirer les sangliers autour des parcelles en cours de récolte. Cet arrêté avait été modifié par un arrêté du 28 décembre 2023.

Dés lors, le tir du sanglier autour des parcelles en cours de récolte est interdit, et ce, sur l'ensemble de notre département.

A vos agendas

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ASSOCIATIONS CYNÉGETIQUES SPÉCIALISÉES :

Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants 36 :
JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025, À 19 H 30
Siège de la Fédération des Chasseurs à Châteauroux.

Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier 36 :
VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025, À 18 H 30
Siège de la Fédération des Chasseurs à Châteauroux.

Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs 36 :
VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025 À PARTIR DE 17 H
Centre Socio-Culturel de Déols.

REGLAGE des carabines :
SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 DE 14 H À 17 H 30
Stand de tir de Saint-Michel-en-Brenne.

Challenge des journées Saint-Hubert

Cette journée dédiée aux épreuves de chasse pratique, et à la mise en valeur de l'équipe homme/chien, sera organisée

le samedi 25 octobre 2025

au lieu-dit « Charron » sur la commune de Buxières-d'Aillac.

Renseignements & engagements :
Eric Branson : 06.70.66.36.08 / e_branson@orange.fr
Julien Fradet : 07.85.89.96.15 / julien_fradet@hotmail.fr

RENDEZ-VOUS LES 11 & 12 AVRIL 2026 pour une nouvelle édition !

CHAMPGRAND

Depuis 1984 - Mf Bottes

Jusqu'au 31/10

-15%

sur TOUT le magasin

Hors promotions en cours

Voir les conditions des offres à l'accueil du magasin

CADEAU OFFERT

pour les 500 premiers clients

Valable sur le 1er passage en caisse

NOUVEAU

MAGASIN À SALBRIS

OUVERTURE MERCREDI 17 SEPTEMBRE

www.champgrand.fr

Plus de 500m² dédiés à l'équipement chasse et campagne avec une centaine de marques disponibles !

LE CHAMEAU 1927 · Paraboot · Barbour · HÄRKILA · Maximilian · LAKSEN · CRISPI · Deerhunter · ALEXANDRE MAREUIL · BROWNING · dubarry of Ireland · Blundstone

26 avenue de Toulouse, 41300 Salbris

02 77 23 03 77 | contact@champgrand.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan des accidents et incidents de chasse (Saison 2024 -2025)

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Vincennes, le 17 juillet 2025

Comme chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) a dressé le bilan de l'accidentologie à la chasse de la saison cynégétique écoulée. Il se caractérise par une augmentation du nombre des accidents et des incidents par rapport aux années passées.

11 accidents mortels

Le nombre d'accidents mortels est à la hausse cette dernière saison de chasse avec 11 décès de chasseurs, contre 6 les deux saisons précédentes. Il s'agit du chiffre le plus élevé enregistré depuis la saison 2019-2020. Cette saison, marquée par un rebond statistique, ne remet pas en cause la tendance structurelle de fond : la chasse est aujourd'hui deux fois moins accidentogène qu'il y a 20 ans, avec une diminution des accidents de 54 %.
Tous les accidents mortels au cours de cette saison de chasse 2024-2025 ont eu lieu lors de pratiques de chasses au grand gibier, 5 d'entre eux sont dus à des auto-accidents, révélant l'importance cruciale du respect des consignes de sécurité dans les manipulations et tenues des armes.

Une accidentologie en légère augmentation

Bien que depuis vingt ans, la tendance globale du nombre des accidents ait été à la baisse (100 accidents aujourd'hui contre 169 lors de la saison 2005/2006), l'accidentologie est repartie à la hausse depuis 2021 (78 accidents sur la saison 2021-2022). La part des non-chasseurs figurant parmi les victimes d'accidents corporels est-elle également en légère hausse : 16 personnes cette dernière saison de chasse, dont 3 accidents graves, contre 12 victimes la saison précédente.
La chasse au grand gibier continue à générer la majorité des accidents (63 % contre 37 % pour la chasse au petit gibier). Avec plus de 1,5 million de grands gibiers prélevés cette dernière saison majoritairement dans le cadre de chasses collectives, c'est bien ce mode de chasse qui génère la plupart des accidents et incidents.
Le non-respect de l'angle des 30° continue, quant à lui, à constituer la principale cause d'accidents lors des chasses au grand gibier (33 % des cas). Ce chiffre est stable depuis vingt ans. Cet angle de 30°, déterminé sur le terrain en fonction des autres chasseurs, habitations, routes, chemins ouverts au public ... permet, lorsque le tir est effectué en dehors de cet angle, de limiter au maximum les risques de ricochets et donc d'accidents et d'incidents.
Enfin, la part des auto-accidents reste élevée: 35 % des accidents enregistrés cette saison (tous gibiers chassés) impliquent une seule personne, avec 5 décès recensés dans ces circonstances. Dans la grande majorité des cas, une mauvaise manipulation ou une mauvaise tenue de l'arme en sont la cause.

Plus de signalement d'incidents matériels

S'agissant des dommages matériels causés par l'utilisation d'une arme, sans blessure corporelle, l'OFB constate une augmentation significative des signalements: 135 incidents ont été recensés cette saison, contre 103 l'année précédente (+ 31%). Cette augmentation se confirme sur les deux dernières saisons. Parmi ces incidents, 58 concernaient des tirs vers des habitations, 27 des tirs vers des véhicules et 50 des tirs ayant touché des animaux domestiques. Ce dernier chiffre est un des plus élevés enregistré depuis le suivi de cet indicateur Il est difficile de déterminer à ce stade si cette augmentation résulte d'un meilleur signalement ou d'une hausse effective des situations dangereuses sur le terrain.
En tout état de cause, cette évolution souligne la réelle nécessité de poursuivre les efforts de formation et de sensibilisation des chasseurs, en particulier sur les risques liés aux tirs en direction des habitations, des routes, des chemins ouverts à la circulation, des véhicules, des animaux domestiques, etc ... Une meilleure prise en compte de l'environnement, le respect strict des angles de tir, ainsi que l'identification systématique du gibier recherché restent des leviers fondamentaux pour prévenir ces incidents.

L'OFB et les fédérations des chasseurs mobilisés pour faire diminuer les accidents et incidents

D'une manière générale, la tendance à la baisse observée depuis 20 ans est liée, pour partie, à l'organisation de l'examen du permis de chasser organisé par l'OFB, avec le concours des fédérations départementales des chasseurs chargées de la formation. Depuis 2003, il comprend des exercices pratiques et des questions théoriques. Axé prioritairement sur la sécurité (et en particulier sur les manipulations et la tenue des armes en action de chasse), il sanctionne tout comportement dangereux par une élimination aussi bien en pratique qu'en théorie. Son taux de réussite moyen est de 72% au niveau national.
Les accidents de cette saison, font l'objet d'une analyse précise pour adapter les formations diligentées par le réseau fédéral
La hausse du nombre des accidents comme des incidents lors de la dernière saison, et tout particulièrement la hausse des accidents mortels, invite l'OFB et le monde cynégétique à poursuivre leurs efforts de formation et de pédagogie des chasseurs ainsi que de contrôle des règles de sécurité établies dans les schémas départementaux de gestion cynégétique sur les bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne :
•Les manipulations, la tenue et le transport des armes pour lutter, entre autres, contre les autoaccidents;
• Une meilleure prise en compte de l'environnement (chasseurs, zones habitées, routes, chemins, etc.) afin d'identifier, matérialiser correctement et respecter les angles de 30°
• Le port d'effets de couleur vive (orange)
Enfin, l'OFB réalise chaque année des actions de communication nationales sur la sécurité et organise, en plus des contrôles quotidiens sur le terrain, une opération d'envergure nationale consacrée à la sécurité à la chasse.

Recommandations sur la sécurité à la chasse, en savoir plus:
https://www .ofb. gouv .fr /la-securite-la-chasse

SUR TOUTE
LA FRANCE
DOMAINES
& FORÊTS
Vous vendez ou recherchez
votre PROPRIÉTÉ
ou votre FORÊT dans l'Indre
Contactez-nous
02 54 07 78 61
contact@domaines-forets.fr
www.domaines-forets.fr

Agence Spécialisée

terres & domaines

Nous mettons à votre service notre passion et notre expertise
pour faciliter vos démarches
dans vos projets agricoles, forestiers et ruraux.

www.terresetdomaines.com

Olivier MICHOT **06 30 81 02 74** Yann GAUDRY **06 51 88 08 54**

La Menuiserie Pontcabanoise

La Menuiserie Pontcabanoise
Bois
PVC
Alu

Artisan Menuisier

BOIS - PVC - ALU - MIXTES

- VOLETS ROULANTS / BATTANTS
- PARQUETERIE • AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
- ISOLATION • PORTAIL • TERRASSE BOIS
- AGENCEMENT • PORTE DE GARAGE • PERGOLAS
- GARDE CORPS / MARQUISE • TOITURE DE TERRASSE
- AMÉNAGEMENT DES COMBLES
- TOUS TYPES D'ISOLATION

Depuis 2009...
... à vos côtés !

www.menuiserie-pontcabanoise.fr

DEVIS GRATUIT

Tél. 09 64 29 03 27

contact@menuiseriepontcabanoise.fr

95, rue Nationale 36800 Le Pont-Chrétien

Retrouvez-nous sur Facebook
Flashez

GARANTIE 10 ANS GARANTIE DÉCENNALE
CHOUETTE ! menuisier
RGE PROS
RGE QUALIBAT